



AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



AdobeStock@mushakesa ; @mirsad

Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 14 décembre 2021

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de la Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 14 décembre 2021**

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Rapporteure : Madame Nathalie CASALÉ

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

.../...

Pour commencer cette séance, je souhaite la bienvenue à celles et ceux qui ont récemment rejoint notre assemblée et une parfaite intégration parmi nous.

À l'ordre du jour, comme chaque fin d'année, nous présenterons pour adoption notre avis obligatoire sur le Budget Primitif 2022 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée élaboré par la commission « Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE, avec l'apport des contributions des autres commissions sectorielles. La Rapporteuse est Nathalie CASALÉ. Je remercie le président de la commission, les conseillers, la Rapporteuse et la chargée de mission Dominique-Marie FÉLIX pour le travail réalisé.

Puis vous aurez à voter la modification du Règlement intérieur intégrant des dispositions rectificatives ou complémentaires aux articles 10 (vacance au Bureau) et 16 (Composition et rôle de la Conférence permanente) visant à améliorer la parité femmes-hommes au sein des instances de gouvernance du CESER d'ici la fin de la mandature. La parité s'appréciera par collège au sein du Bureau et non de manière globale pour le Bureau. Ainsi, il sera question d'un rééquilibrage entre le nombre de femmes et d'hommes à l'intérieur de chaque collège lors du remplacement d'un.e conseiller.ère du collège concerné. Le préambule est également modifié pour intégrer cet objectif. Pierre-Jean GRACIA, Vice-président délégué du 3^e collège, va vous présenter cette modification du Règlement intérieur.

C'est une aspiration votée à l'unanimité par l'Assemblée plénière du 19 octobre 2021 et le Bureau du CESER réuni le 29 novembre 2021. L'ambition partagée pour concrétiser l'égalité de représentation des femmes et des hommes dans la gouvernance est celle que j'ai portée après les débats au Bureau du 4 octobre, on ne peut toujours dire l'égalité oui...mais le plus tard possible (*Cf. Résolution du CESE du 24 novembre 2021 intitulée « Le CESE poursuit son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes », partagée par tous les grands acteurs socio-économiques de la société civile*).

Pour terminer, vous procéderez à l'élection partielle au Bureau où 4 postes vacants sont à pourvoir : 1 poste de Vice-présidente pour le 1^{er} collège et 3 postes de membres (1 pour le 1^{er} collège ; 1 pour le 2^e collège ; 1 pour le 3^e collège).

Les aléas d'organisation de nos réunions ne doivent pas empêcher de nous donner pour vision générale pour l'année 2022 le maintien de l'action du CESER toujours au plus près des décideurs politiques et de la population. Pour ce faire, nous assurerons le suivi des deux derniers Avis adoptés par le CESER le 23 novembre, sur les SDAGE Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse et le Numérique ; l'eau est un bien commun, indispensable pour nos activités économiques et pour les besoins de la population, d'où la nécessité entre autres de rappeler l'urgence à faire des réserves d'eau compte tenu du changement climatique, de garantir sa qualité ; le Bureau a donné pour mission à la Section Prospective d'établir un rapport sur l'eau, enjeu stratégique pour l'Occitanie à l'horizon 2050. Le numérique auquel nous avons de plus en plus recours doit être accessible à tous, et pouvoir/savoir être utilisé par tous...sans pour autant faire du tout numérique car les femmes et

les hommes restent des acteurs indispensables pour faire fonctionner nos services publics et au public tant en milieu urbain que rural. Le portage de ces Avis sera fait auprès des principaux interlocuteurs (préfets coordonnateurs et présidents de Régions pour les SDAGE ; Préfet de région Occitanie et Présidente de Région pour le Numérique).

Nous allons également poursuivre notre réflexion sur les sujets suivants : énergies décarbonées, carbone agricole et forestier, sciences de la transition, économie bleue, santé environnementale, agences régionales et bien sûr l'emploi.

Par ailleurs, deux grands rendez-vous du CESER sont prévus au dernier trimestre 2022 :

- Un colloque « Sauvons la Méditerranée », organisé par le CESER Occitanie avec les deux autres Conseils Économiques et Sociaux de l'Eurorégion (Catalogne et Îles Baléares), et le soutien du Conseil régional ; les CESER des régions Sud (PACA) et Corse seront également associés. Plusieurs réunions de travail préparatoires ont déjà eu lieu pour s'accorder notamment sur un texte commun entre les trois CES de l'Eurorégion qui servira de support pour échanger avec les autres partenaires que sont les collectivités, les entreprises... en vue de l'organisation de l'évènement. L'objectif du colloque est de partager un diagnostic sur la pollution de la mer Méditerranée et de proposer des actions communes, efficaces pour une mer propre, vivante et nourricière et éviter ainsi que la Méditerranée ne devienne une Mer morte ;
- Un colloque sur la prospective territoriale à Toulouse fin novembre 2022, à partir du rapport « Occitanie 2050 » de la section Prospective du CESER, avec de grands témoins comme invités tels que France Stratégie, Futuribles, les CESER de France, des scientifiques, des leaders économiques dans les filières qui renforcent notre économie, etc.

Dans le cadre de notre activité, je tiens ici à remercier la Présidente de Région Carole DELGA pour avoir permis le développement des relations de travail entre le CESER et le Conseil régional dans un esprit d'une meilleure collaboration entre nos deux assemblées, d'un intérêt mutuel partagé des travaux élaborés. Madame Ghislaine LALA-ALQUIER, Directrice générale déléguée à la Transformation de l'action régionale, et M. Guillaume GIBERGUE, Directeur adjoint à la Direction de la Valorisation Stratégique de l'Information, contribuent grandement depuis décembre 2020, au bon déroulement de nos travaux en favorisant les auditions d'élus régionaux sollicités auprès des commissions du CESER et celles des services administratifs. 2022 devrait voir ce rapprochement entre nos deux assemblées s'intensifier.

Je salue aussi la décision de la Région de nous avoir associés à l'évaluation du Green New Deal, plus précisément du Plan « Pour une économie résiliente, durable et solidaire ». Cela répond à notre souhait de jouer pleinement notre rôle, tel que dévolu par la loi NOTRe, dans l'évaluation des politiques publiques régionales. Nous continuerons par conséquent notre collaboration active dans ce domaine.

Je l'ai rappelé, le CESER a entamé un travail sur les territoires d'emploi, territoires de vie, car l'emploi doit rester au cœur de nos préoccupations, impactant tous les secteurs d'activités. La lutte contre le chômage de masse, la réponse à apporter aux pénuries de main-d'œuvre, phénomènes importants dans notre région, doivent faire l'objet d'une véritable mobilisation et d'une réflexion approfondie pour l'émergence de solutions fiables et pérennes. Le Conseil régional souhaite associer le CESER dans cette démarche et dès le début de l'année 2022, une réunion devrait être organisée.

Et paradoxe de cette situation d'un chômage majeur en Occitanie, la cessation d'activités d'entreprises fait que des femmes et des hommes perdent leur emploi occupé depuis des années.

Vous l'aurez compris, je fais référence à la fonderie automobile SAM du bassin de Decazeville dont le tribunal de commerce de Toulouse a récemment acté la liquidation judiciaire, rejetant l'offre du repreneur et dirigeant d'Alty, Patrick BELLITY – pourtant soutenue par les salariés, Renault principal client de la SAM ayant jugé cette offre financière insuffisante. M. BELLITY avait reçu le soutien financier de l'État et de la Région. La décision de Renault a été considérée comme une véritable provocation, aggravée par les commentaires du ministère de l'Industrie. Cela fait perdre toute crédibilité à la fois au groupe Renault, et à la puissance publique et au soutien financier qu'elle apporte à la filière automobile pour l'aider dans une mutation technologique trop brutale et dans le contexte des politiques mises en œuvre pour favoriser la réindustrialisation du pays ou la relocalisation d'activités. Avec cette décision, l'industrie automobile va se délocaliser encore une fois dans des pays d'Europe où les travailleurs et les travailleuses sont moins rémunérés et plus précaires.

Le jugement du tribunal est tragique pour les 350 salariés et leur famille et pour la vie économique du bassin de Decazeville. J'ai participé le 1^{er} décembre à Decazeville, avec les représentants de la CGT au CESER, à la large mobilisation de soutien aux salariés de l'entreprise en présence des élus des collectivités locales, de la population totalement solidaire. J'ai écrit en urgence le 8 décembre au Président de la République afin que le projet porté par Patrick BELLITY soit retenu pour gérer la reprise d'activité et les mutations à venir avec une fonderie agile et performante.

Un accord de méthode a été acté lors du Comité de suivi de la SAM du 13 décembre 2021 présidé par Bruno LE MAIRE, dont les principales mesures sont :

- Une bonification des primes de départ des salariés ;
- L'accès aux retraites anticipées pour les salariés femmes et hommes usés par leur métier ;
- Un comité de suivi par mois, animé par un délégué du gouvernement, ancien délégué aux mutations industrielles, Jean-Pierre FLORIS ;
- Un examen des mesures fiscales à prendre pour soutenir les budgets des communes du bassin ;
- Un calendrier pour l'accueil des nouvelles activités industrielles sur ce bassin ;
- Une gestion territoriale des emplois et des compétences pour connaître à la fois les emplois disponibles et ceux des nouvelles filières créées.

Le CESER participera aux réunions du Comité de suivi.

L'accord Bosch voté et signé le 9 décembre 2021 à 90 % par le groupe Bosch et 4 centrales syndicales permet de concrétiser à Rodez une industrialisation de la filière batteries à hydrogène pour équiper d'abord les camions réfrigérés puis les autres produits toujours nécessaires pour le moteur thermique. Bosch aura 700 emplois de moins à l'horizon 2025-2027 ; l'accord social permet les préretraites 100 % financées Bosch et aucun départ contraint.

Au total, la filière automobile de la Mecanic Vallée perdra 1 000 emplois sur les 2 000 qu'elle comptait.

L'aéronautique dans la région a aussi perdu 6 000 emplois avec les conséquences de la pandémie selon la dernière enquête de l'Insee. Les amortisseurs que furent l'APLD (Activité partielle de longue durée) et la possibilité de report des échéances fiscales et sociales ont évité la destruction massive d'emplois.

Mais nous devons aussi réinvestir sur la situation de la précarité en Occitanie comme je l'ai suggéré lors du Bureau du CESER en remerciant Francis DECOUCUT, pour la synthèse faite de la conférence régionale sur la précarité organisée le 28 octobre à Albi par le Préfet de région, en présence du Haut-Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté !

D'autres nouvelles en région sont plus réjouissantes : en effet, il y a quelques avancées concernant le financement du projet de LGV Bordeaux-Toulouse, projet estimé à 10 Mds€. La Métropole de Bordeaux a finalement voté le 25 novembre pour l'adhésion à la société de financement du GPSO avec une participation de la collectivité à hauteur de 354 M€, malgré la ferme opposition au projet du 1^{er} vice-président de la Métropole, maire de Bordeaux, et mis en minorité (61 Pour et 38 Contre). Par ailleurs, SNCF Réseau participera au financement à la demande de l'État. Le montant de la contribution reste à déterminer.

Les collectivités d'Occitanie avaient trouvé dès fin septembre un accord concernant leur participation financière au projet. Il reste encore à convaincre des élus de Nouvelle-Aquitaine.

Le Conseil d'État aura à examiner le plan de financement proposé et statuer sur le projet d'ordonnance pour créer l'établissement public local (EPL) de financement. L'ordonnance devra être signée par le gouvernement au plus tard en avril 2022.

La réalisation de la LGV Bordeaux-Toulouse s'inscrit dans un objectif de développement des mobilités, de développement des territoires du Grand Sud-Ouest, de contribution à l'équilibre entre territoires et à la cohésion régionale, avec en perspective des retombées économiques. En termes d'emplois, ce chantier devrait mobiliser 4 000 emplois directs, 4 000 indirects et 2 000 induits, soit 10 000 emplois.

Pour en revenir à l'ordre du jour de cette séance concernant le projet d'Avis du CESER sur le Budget primitif 2022 de la Région, je remercie Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances du Conseil régional et Rapporteur du budget, pour la présentation générale du document devant les conseillers du CESER le 1^{er} décembre dernier, ainsi qu'Elisabeth LASKAWIEC, Directrice des Finances et du Conseil, et Bernard MIFSUD, Directeur adjoint Finances stratégiques, qui l'accompagnaient. Un grand merci également aux Vice-présidents de Région en charge des politiques sectorielles qui en ont présenté les grands aspects budgétaires aux 8 commissions du CESER. Cette journée de travail du 1^{er} décembre a été très utile au CESER pour émettre un avis circonstancié et éclairé.

Le premier budget de la nouvelle mandature du Conseil régional s'inscrit dans un contexte financier particulièrement contraint cette année, dû aux conséquences de la crise sanitaire au cours de laquelle la Région a déployé des moyens exceptionnels. Comme l'a indiqué la Présidente de Région, l'objectif principal de ce premier budget d'un montant de 3,75 Mds€ est de répondre à deux exigences budgétaires : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la poursuite d'un haut niveau d'investissement, en hausse de 1,8 % en 2022.

Cette stratégie de contraction des dépenses de fonctionnement au service du financement des investissements n'est pas une nouveauté de la part du Conseil régional, mais elle permet de financer la réalisation de ses objectifs de développement territorial. La nouveauté réside dans la promotion de cette pratique financière en objectif stratégique.

Cela étant, la Région entend poursuivre son modèle de développement juste et durable conformément aux attentes des citoyens, la mise en œuvre de sa politique de transition écologique et énergétique.

Le CESER prend acte de ces objectifs et s'interroge sur les choix stratégiques qui seront faits en matière de dépenses pour les atteindre. Il regrette l'absence de mise en perspective des priorités régionales au regard des actions en cours qui pourraient être révisées, améliorées ou arrêtées.

Le CESER est ainsi inquiet sur les coupes sombres qui pourraient s'en suivre pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements et des bâtiments régionaux, en matière d'éducation, de transports, de formation professionnelle ou d'interventions en faveur des réseaux associatifs qui

accompagnent la mise en œuvre des actions territoriales au plus près des territoires et des populations.

Le CESER salue la présentation d'un « budget vert », destiné à évaluer l'impact carbone des actions régionales. Le CESER recommande à la Région d'étendre cette démarche évaluative à d'autres sujets d'intérêt sociétal, telle la réalisation d'un budget sensible au genre permettant d'identifier l'impact des financements régionaux sur la résorption ou l'aggravation des préjugés de genre (par exemple concernant ses aides au secteur du sport ou à l'installation des agricultrices et des agriculteurs).

Le CESER préconise aussi à la Région de prévoir, dans le cadre de ses orientations budgétaires et de son budget primitif, une section consacrée à l'évaluation de ses politiques territoriales, assortie d'une prévision financière pluriannuelle.

Le CESER souhaite enfin exprimer sa préoccupation face aux taux de pauvreté et de chômage d'Occitanie, parmi les plus élevés de métropole. Le CESER salue les dispositifs adoptés par la Région pour soutenir les familles (gratuité des transports scolaires et du train pour les jeunes, Carte jeune...) et préconise un axe renforcé de formation professionnelle des jeunes et des chômeurs. Il note le lancement d'un « Revenu écologique jeune », cependant le CESER souhaiterait savoir quels sont les coûts et les modalités de mise en œuvre et d'éligibilité de cette expérimentation.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année avec un peu de foie gras accompagné d'un bon vin de notre belle région Occitanie.

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Suffrages exprimés : 155

**Pour : 153
Contre : 0
Abstentions : 2**

Rapporteure : Madame Nathalie CASALÉ

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances – Politiques contractuelles – Europe - Suivi et évaluation des politiques publiques »

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice Président

Henri SALLANABE

Secrétaire

Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Les membres

Sébastien ALBOUY
Jean-Pierre ARCOUDEL
Jean-Marie BEZ
Gilles BIRBES
Marc BORNERAND
Philippe BRU
Nathalie CASALÉ
Sophie COLLARD
Serge CRABIÉ
André DUCOURNAU
Bruno DUMAS
Claude DUPUY
Guy DURAND
Ludovic DURAND
Jean FUENTES
Sophie GARCIA
Pierre-Jean GRACIA
Claudie HOUSSARD
Régine LANGE

Anne-Rose LE VAN
Béatriz MALLEVILLE
Sabine MASERATI
Odile MAURIN
Valérie MAZOUIN
Jean-Jacques MINANA
Pierre MOURET
Laurent NGUYEN
Florian PASCUAL
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Géraldine RUSCASSIER
Karen SERRES
Geneviève TAPIÉ
Luc TOUCHET
Amélie VIGROUX
Jean-Marc VIGUIER

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET RÉGIONAL :	
I.1. Recette.....	3
I.2. Dépenses	4
II. LES POLITIQUES TERRITORIALES 2022 :	
II.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENERGETIQUES, TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES, NUMERIQUE.....	5
<i>TRANSPORTS ET MOBILITÉS</i>	5
<i>Entretien du réseau ferroviaire et dessertes fines du territoire</i>	5
<i>Convention TER</i>	5
<i>Accessibilité</i>	5
<i>TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</i>	5
<i>Énergies renouvelables</i>	5
<i>Éco-conditionnalité</i>	5
<i>LOGEMENT</i>	6
<i>TERRITOIRES</i>	6
<i>AUTRE OBSERVATION</i>	6
II.2. ÉDUCATION, FORMATION, EMPLOI, JEUNESSE, ENJEUX DE SOCIÉTÉ.....	6
<i>ENGAGER DES POLITIQUES AMBITIEUSES POUR LA JEUNESSE</i>	6
<i>L'ORIENTATION POUR DES CHOIX ECLAIRÉS TOUT AU LONG DE LA VIE</i>	7
<i>DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS ET DE QUALITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES</i>	7
<i>ADAPTER LES POLITIQUES LIÉES À L'EMPLOI ET À LA FORMATION FACE AUX MUTATIONS DU MONDE DU TRAVAIL</i>	8
II.3. ACTIVITÉS ET MUTATIONS ÉCONOMIQUES, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	9
<i>ÉCONOMIE / RÉINDUSTRIALISATION :</i>	
<i>Faire de l'économie le moteur de l'emploi régional</i>	9
<i>Développer l'emploi, conserver les compétences et anticiper les besoins futurs</i>	9
<i>Soutenir la relance, réindustrialiser tout en maîtrisant son endettement</i>	9
<i>De nouveaux Schémas régionaux 2022-2028</i>	10
<i>L'ESS : un pan essentiel de l'économie régionale</i>	10
<i>ÉCONOMIE TOURISTIQUE :</i>	
<i>Renforcer et développer l'attractivité touristique de l'Occitanie et des métiers de la filière pour un tourisme durable et soutenable</i>	10
<i>Attractivité du territoire au travers de l'offre touristique</i>	11
<i>Attractivité d'un tourisme « 4 saisons »</i>	11
<i>Attractivité des métiers de la filière touristique</i>	11
<i>Attractivité de l'offre culturelle et événementielle</i>	11
II.4. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET VALORISATION, TRANSFERT, INNOVATION	12
<i>La recherche et l'enseignement supérieur : catalyseurs de l'innovation et des transitions</i>	12
<i>Enjeux</i>	12

<i>Préconisations</i>	12
II.5. ESPACE ET DEVELOPPEMENT RURAL, AGRI-AGRO, FORET, BOIS, ALIMENTATION	14
<i>Aménagement rural et politique de la montagne</i>	14
<i>Accompagnement de l'ingénierie territoriale</i>	14
<i>Entreprises agroalimentaires</i>	15
<i>Alimentation de proximité</i>	15
<i>Espaces forestiers</i>	15
<i>Gestion durable de l'eau</i>	15
<i>Accompagner la transition de l'agriculture</i>	16
<i>Renouvellement des générations en agriculture</i>	16
II.6. MEDITERRANEE, LITTORAL, RELATIONS INTERNATIONALES	17
<i>Pêche et conchyliculture</i>	17
<i>Les ports</i>	17
<i>Canal du Rhône à Sète</i>	18
<i>Tourisme littoral</i>	18
<i>Emploi – Formation</i>	18
<i>Plan littoral 21</i>	18
<i>Changement climatique et pollution</i>	18
II.7. SANTÉ, CULTURE, SPORT, COHESION SOCIALE	19
<i>SOLIDARITÉS, SERVICES PUBLICS, VIE ASSOCIATIVE, LOGEMENT, ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES</i>	19
<i>POLITIQUE DE LA VILLE</i>	20
<i>CULTURE, COMMUNICATION, PATRIMOINE, LANGUES ET CULTURES OCCITANES ET CATALANES</i>	20
<i>SPORT</i>	21
ÉVALUATION	25
CONCLUSION	27
ANNEXES : Les dotations 2022 par politique territoriale	33
<i>Tableau général</i> :.....	33
• <i>Urgence climatique</i>	34
• <i>Agriculture et Souveraineté alimentaire</i>	35
• <i>L'eau et la prévention des risques</i>	35
• <i>Solidarités, égalité et Inclusion</i>	36
• <i>La santé</i>	36
• <i>L'éducation, l'orientation, la jeunesse</i>	37
• <i>La culture partout et pour tous, le patrimoine et les langues régionales</i>	37
• <i>L'information citoyenne</i>	38
• <i>Les sports</i>	38
• <i>L'enseignement supérieur, la Recherche</i>	38
• <i>L'International, l'Europe et la coopération</i>	39
• <i>L'économie, l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation</i>	39
• <i>L'économie de proximité</i>	40
• <i>La formation professionnelle</i>	40
• <i>Mobilités, Cohésion des territoires et Politique de la ville</i>	41
• <i>L'aménagement du territoire, la montagne et la ruralité</i>	42
• <i>Aménagement, Foncier et Urbanismes</i>	43
• <i>La Méditerranée</i>	43
• <i>Administration générale, interventions rapides et autres</i>	44
LISTE DES ABRÉVIATIONS	47

INTRODUCTION

Le projet de budget primitif 2022 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'inscrit, en cette fin d'année 2021, dans un contexte financier qui n'a jamais été aussi contraint, du fait des conséquences de la crise sanitaire. La bonne santé financière de la collectivité, issue de la gestion rigoureuse et de l'optimisation budgétaire mise en œuvre depuis la fusion régionale, a permis à celle-ci d'absorber, en 2020, les conséquences financières de la crise sanitaire sans trop dégrader ses indicateurs budgétaires. Aux yeux de l'agence de notation Fitch Ratings, sa gestion budgétaire 2020 restait « *robuste et prudente* ».

Mais la pandémie ne s'est pas arrêtée fin 2020 et ses conséquences financières ont continué à dégrader les indicateurs budgétaires de la collectivité. Le compte administratif 2021 sera définitivement arrêté en 2022 mais il est d'ores et déjà clair, à moins d'un mois de la fin de l'exercice budgétaire, que la capacité de désendettement de la collectivité dépassera, désormais, 7 ans, se rapprochant du seuil critique de 9 ans au-delà duquel les collectivités sont considérées en difficulté financière. La collectivité va maintenant devoir regagner la marge de manœuvre budgétaire perdue, de façon à garantir sa capacité future d'investissement ainsi qu'une capacité et une liberté d'action territoriale innovantes, volontaristes et proactives.

Le Conseil régional Occitanie paie ainsi, en différé, sa mobilisation financière exceptionnelle 2020-2021 en faveur de la protection des populations contre la pandémie, du soutien de la trésorerie des entreprises, des acteurs sociaux et des associations de la région, ainsi que de la relance de l'activité et de l'emploi par la commande publique. Additionné aux aides de l'Union européenne et de l'État, les plans d'urgence et de relance du Conseil régional ont ainsi participé à sauver l'économie locale et à favoriser sa reprise après la fin du confinement. C'était le but et la collectivité pouvait se le permettre.

Le budget 2022 est le premier de la nouvelle mandature régionale. D'aucun aurait pu espérer la présentation de projets inédits et d'ambitions visionnaires, illustrant la dynamique et l'enthousiasme d'un début de mandat et prometteurs d'un avenir désirable. Mais ce contexte budgétaire conduit la collectivité à accroître sa stratégie financière de contraction de ses dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette, désormais symptomatique d'une stratégie d'austérité qui ne dit pas son nom.

De fait, pour la première fois, l'objectif affiché de ce budget 2022, annoncé par l'éditorial de la présidente de la Région, n'est pas tant centré sur des objectifs de politique territoriale que sur « *deux exigences* » budgétaires : « *la maîtrise des dépenses de fonctionnement* » et « *la poursuite d'un haut niveau d'investissement, en hausse de 1,8 % en 2022* », neutralisation faite de l'enveloppe FEADER en forte baisse. Si l'on peut penser que la collectivité ne pourra pas indéfiniment augmenter sa capacité d'emprunt pour maintenir ou retrouver une gestion budgétaire « *robuste et prudente* », il y a fort à parier que l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement s'étendra pour sa part au-delà de l'exercice budgétaire 2022 ; il faudra en effet plus d'une année d'efforts budgétaires pour parvenir à rattraper le terrain budgétaire perdu.

D'autant que la pandémie rampe toujours et que nul ne connaît les conséquences économiques et sociales à venir de ses vagues successives ou des nouvelles mesures gouvernementales qui pourraient être décidées pour lutter contre la contagion. Si le rebond économique et social de l'après confinement a permis de retrouver des indicateurs sociaux comparables à ceux de l'avant-crise, le nombre de personnes ayant recours au RSA tend à augmenter. En dépit de la mobilisation financière exceptionnelle de l'État et des collectivités dont elle a bénéficié, depuis le deuxième trimestre 2021, la région Occitanie est passée devant les Hauts-de-France, c'est-à-dire en première place de

métropole, pour le taux de chômage. Elle compte 340 430 chômeurs au 3ème trimestre 2021. La région Occitanie enregistre également de forts taux de pauvreté.

Face à ce constat, le Conseil régional d'Occitanie propose ses « solutions » : gratuité des transports scolaires et du train pour les jeunes, rentrée la moins chère de France avec la « Carte jeune », lutte contre les déserts médicaux avec le recrutement de 200 médecins, réouverture de lignes ferroviaires du quotidien, lancement d'un « Revenu écologique jeune », amélioration des conditions d'étude et de sécurité des lycées.

Dans son éditorial, la présidente de la Région annonce également vouloir « anticiper les changements » en 2022, en poursuivant le déploiement de son Pacte Vert pour l'Occitanie. Il s'agit « d'accompagner les entreprises vers un modèle plus écologique et créateur d'emplois », « le renforcement des mobilités collectives décarbonnées », le développement des filières régionales de l'hydrogène et des énergies renouvelables, un habitat durable, une agriculture « raisonnée » et une alimentation de qualité.

Ce budget 2022 poursuit dès lors la double ambition d'une gestion budgétaire resserrée et de la recherche d'un modèle de développement « juste et durable ».

Le CESER Occitanie prend acte de ces objectifs et s'interroge sur les choix stratégiques qui seront faits en matière de dépenses pour y parvenir. Il note que le budget présenté n'est pas explicite sur ces choix et regrette l'absence de mise en perspective des priorités régionales, au regard des actions en cours qui pourraient être révisées, optimisées ou supprimées.

Le présent avis rassemble l'analyse budgétaire (I) et les analyses des politiques sectorielles (II) assorties de préconisations qui émanent des différentes commissions du CESER, suite à la présentation du projet de budget primitif dont celles-ci ont bénéficié le 1^{er} décembre 2021 et suite aux compléments d'information (éditorial et budget vert) qui sont parvenus au CESER le vendredi 3 décembre 2021. A cet égard, le CESER relève la présence inédite et innovante, dans le budget 2022, d'un « budget vert », partie intégrante du projet de budget, destiné à évaluer l'impact carbone des actions régionales. Ce point remarquable sera évoqué dans la partie « évaluation » de l'avis (III).

I. ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET RÉGIONAL

Le budget 2022 est le premier de la nouvelle mandature régionale. Pour autant, la continuité politique de l'équipe en place garantit la poursuite des objectifs définis dès la première mandature et celle de la stratégie financière adoptée.

Le budget 2022 propose un budget de 3,75 Mds€, dont un emprunt d'équilibre de 639,7 M€, en légère augmentation par rapport à 2021.

I.1. Les recettes

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte national moins mouvant que les années passées quant au périmètre des ressources régionales, qui a souvent varié au gré des décisions des lois de finances, des décisions de réduction des dotations d'État au nom de l'effort de désendettement national et des retraits ou attributions de compétences.

Les compétences et les ressources des Régions sont désormais et pour l'instant stabilisées. Les ressources régionales sont issues, pour une large part, du transfert d'une part du produit national de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), c'est-à-dire sur la richesse issue de la consommation, et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), c'est-à-dire sur la richesse issue de la consommation des produits pétroliers.

Le CESER considère paradoxal et quelque peu schizophrénique que les Régions, engagées dans la transition énergétique et la promotion d'un modèle de développement plus vertueux, voient leurs recettes assises précisément sur la consommation de produits pétroliers, qu'elles cherchent à minimiser en passant à l'électrique, à l'hydrogène, à l'éolien terrestre ou marin. En atteignant leurs objectifs vertueux de transition énergétiques, les Régions se condamnent ainsi à une réduction de leurs recettes, qui sont proportionnelles à l'importance de la consommation de pétrole.

De même, le modèle mondial de développement basé sur une croissance, une production et une consommation exponentielles génère à la fois des besoins toujours plus grands d'énergie et de matières premières, et génère toujours plus de déchets et de pollution environnementale. La transition vers un modèle de développement plus raisonné et plus raisonnable peut difficilement se baser sur des ressources financières qui croissent ou décroissent en fonction de l'importance de la consommation. Le système de financement des Régions est en contradiction avec les politiques qu'elles mènent ou les incite à ne pas les mener, pour conserver un haut niveau de recettes.

La ressource de la TVA pose également question quant à la soutenabilité et à l'éthique de recettes qui bénéficient de la cherté des prix des biens et des services consommés. Le système favorise l'augmentation perpétuelle des prix plutôt que leur baisse. Or, les populations les plus pauvres, qui peinent à acheter les biens de consommation, à se loger, à se soigner, supportent ainsi une taxe universelle et forfaitaire, non proportionnelle à leurs revenus, socialement injuste. Le système favorise également la marchandisation de toute activité, en vue d'en tirer de la richesse, réduisant les opportunités de gratuité et augmentant la pression financière sur les individus et les frustrations sociales sources de révoltes.

Si le CESER se réjouit de la stabilisation et de la sécurisation des ressources et des recettes des Régions, il préconise une mise à plat nationale de la fiscalité, en vue d'une plus grande justice sociale, et une réflexion sur la pertinence des ressources régionales et leur adéquation à leurs missions.

I.2. Les dépenses

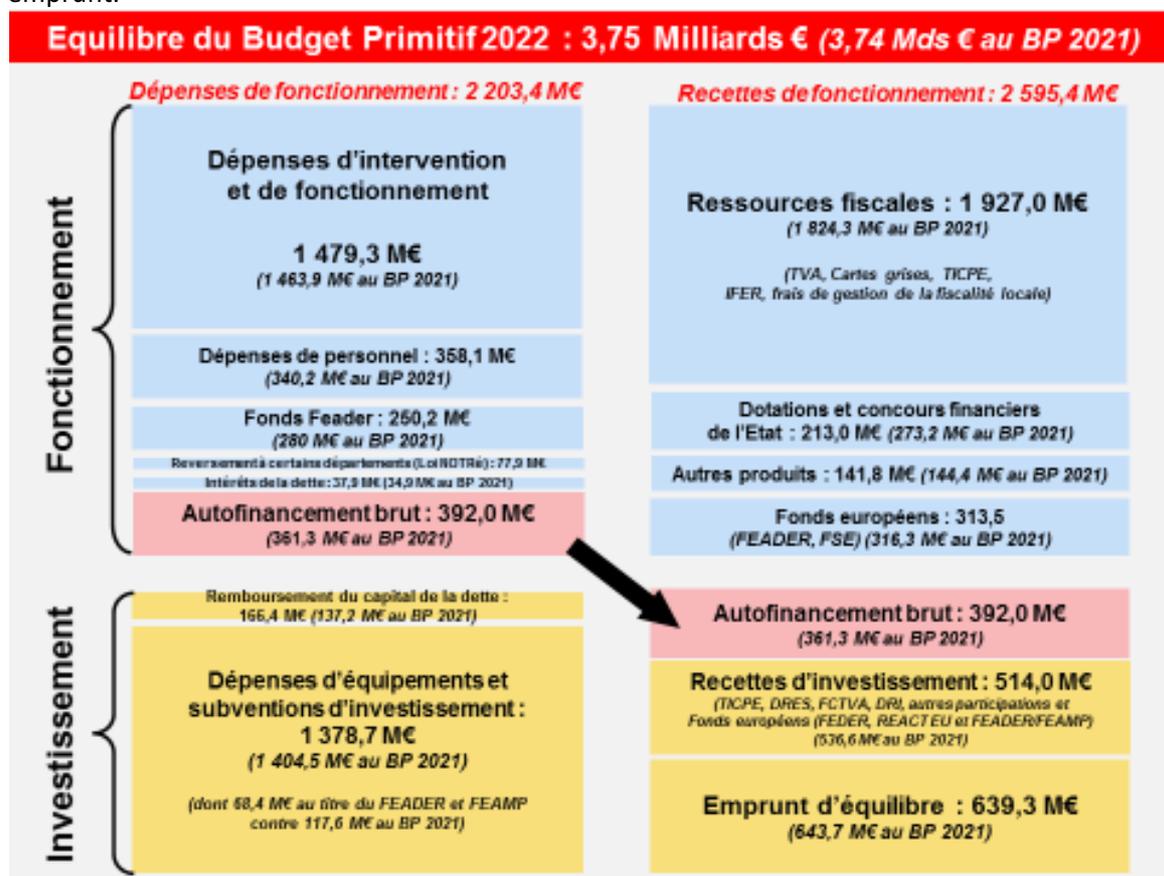
Le CESER s'attend à une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement mais regrette que le rapport de présentation ne soit pas plus éclairant sur les coupes sombres que l'autorité politique décidera de mettre en œuvre pour dégager une épargne brute. De même, le CESER s'inquiète des choix politiques qui seront faits dans la gestion des fonds européens, qui enregistrent une baisse de dotation, et de l'adéquation des moyens d'appui et d'ingénierie mis en œuvre par le Conseil régional dans la gestion des fonds européens.

Si des domaines tels que l'éducation ou les transports devraient conserver un bon taux de financement, la société civile organisée craint davantage les suppressions qui affecteraient la formation professionnelle et la formation des chômeurs, ou une année blanche en matière de fonds européens.

Le CESER prend acte que l'augmentation de 1,8 % des investissements 2022 par rapport à 2021 annoncée par la présidente de la Région dans son éditorial s'entend à périmètre constant, abstraction faite de l'enveloppe FEADER. La forte baisse du FEADER en 2022 (à 68,4 M€ pour 2022 contre 117,6 M€ en 2021), explique l'apparente baisse de la dotation des investissements dans le tableau d'équilibre des recettes et des dépenses ci-dessous.

Le CESER note que la collectivité bénéficiera, cette année encore, de la possibilité comptable d'affecter en section d'investissement une partie des dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire, de façon à en étaler la dépense. Cela concernera un montant de 9,6 M€.

Le contexte budgétaire régional ne favorise pas l'émergence d'actions et de projets nouveaux, en dépit de la légère augmentation du budget par rapport à 2021 et de l'augmentation du plafond d'emprunt.



II. LES POLITIQUES TERRITORIALES 2022

II.1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Entretien du réseau ferroviaire et dessertes fines du territoire

La Région a voté un nouveau plan rail à hauteur de 800 M€ pour la régénération du réseau ferroviaire secondaire. Le CESER constate que la SNCF, société sous la tutelle de l'État, n'entretient pas ou plus le réseau de certaines dessertes fines du territoire. Le CESER trouve dommage que la Région doive se substituer à SNCF Réseau, alors qu'elle pourrait investir ces fonds dans d'autres projets.

Convention TER

La Région et la SNCF s'apprêtent à renégocier une nouvelle convention pour l'exploitation des services ferroviaires TER. La volonté est de contractualiser sur une longue période de 10 ans. La CESER est satisfait que la future convention TER se fasse avec l'opérateur historique mais toutefois souligne que, dans le cadre de la convention actuelle, sur bien des aspects, la SNCF n'a pas été au rendez-vous. Ainsi le CESER entend que la future convention soit plus exigeante vis-à-vis des obligations de la SNCF.

Accessibilité

Interrogée sur le dossier de l'accessibilité des transports, la Région indique que, dorénavant, son interlocuteur sur le dossier ferroviaire est Gares & Connexions, en charge de l'accessibilité, ce qui facilite le travail. Le CESER comprend que la discussion entre la Région et Gares & Connexions soit une bonne chose mais constate, une fois de plus, que les retards pris sur les objectifs fixés par la loi du 11 février 2005 sont toujours là, tant sur le volet routier que ferroviaire.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Énergies renouvelables

La Région a augmenté le budget destiné aux énergies renouvelables : 46,9 M€ d'AP/AE (autorisations de programme et d'engagement) (29,8 M€ en 2021) et 14,5 M€ de CP (crédits de paiement), contre 9 M€ en 2021. Ces montants nous semblent faibles au regard des ambitions politiques affichées concernant la réduction des gaz à effets de serre (GES), dans le cadre de la stratégie « Région à énergie positive » (RÉPOS).

Lauréate de son projet « Corridor H2 » pour la production d'hydrogène vert à l'échelle européenne, la Région se focalise massivement sur ce programme. Le CESER rappelle que la stratégie RÉPOS s'appuie sur le mix énergétique. Or, il existe d'autres technologies permettant de produire des carburants neutres en CO2. Ces pistes ne doivent pas être ignorées.

Éco-conditionnalité

Le CESER approuve la règle de l'éco-conditionnalité des aides régionales. Toutefois, le CESER fait remarquer qu'aujourd'hui, il y a une carence forte en matière de contrôle du respect des

réglementations et de la qualité du travail fini. Dans ce même ordre d'idée, le CESER a fréquemment insisté sur la nécessité d'évaluer les politiques publiques.

LOGEMENT

Le CESER salue la mise en œuvre du service public régional « Réno'Occitanie ». Il s'agit d'un guichet unique qui permet d'accompagner la rénovation énergétique des logements privés dans toutes les démarches, avec des tarifs préférentiels conséquents.

En matière de rénovation énergétique, pour réussir, il sera nécessaire d'industrialiser et de massifier le processus afin de faire baisser les coûts.

TERRITOIRES

La Région reconduit sa politique de contrats territoriaux et de « Bourgs-Centres » dans la perspective du rééquilibrage territorial. La loi Climat et Résilience impose dorénavant, dans le cadre du SRADDET, l'objectif de réduction de 50 % de l'artificialisation des sols. Le SRADDET est soumis à enquête publique pour une adoption en juin, juillet 2022.

AUTRE OBSERVATION

Enfin, le CESER aurait souhaité, dans la présentation générale du Budget Primitif 2022, une meilleure lisibilité des fonds relevant du Pacte Vert.

II.2. Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société

ENGAGER DES POLITIQUES AMBITIEUSES POUR LA JEUNESSE

Le CESER salue la prise en considération par la Région de son rôle de chef de filât des politiques Jeunesse, notamment concernant l'organisation de temps d'échanges avec les autres collectivités, en particulier les Conseils Départementaux, les Services de l'État et le tissu associatif régional. Le CESER sera vigilant à ce que cette démarche de dialogue veille en premier lieu à identifier et à soutenir les actions existantes et ayant fait leurs preuves au plus près du terrain, plutôt que d'y juxtaposer de nouveaux outils.

Le CESER salue la volonté de la Région de mener des concertations directement auprès des jeunes occitans, concernant ses politiques Jeunesse. Le CESER sera vigilant à la forme que prendra l'outil qui remplacera le Conseil des Jeunes, dont le mandat s'est achevé au premier semestre 2021. Le CESER recommande également à la Région de collaborer également dans ses concertations avec les associations Jeunesse et d'éducation populaire. Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) est également un interlocuteur à privilégier dans la construction des politiques Jeunesse.

Le CESER prend acte des détails renseignés dans le Budget Primitif concernant les conditions d'obtention et le public visé par l'expérimentation « Revenu Écologique Jeune ». Cependant, le CESER regrette le manque de fléchage budgétaire concernant cet outil et son coût. Le CESER souhaite également que soient explicitées les modalités de mise en œuvre et d'éligibilité de cette expérimentation. Le CESER sera vigilant quant au bilan qui sera fait de cette expérimentation.

Le CESER salue le maintien du dispositif Carte Jeune qui permet de faire bénéficier aux familles d'Occitanie de la rentrée scolaire la moins chère de France. Le CESER salue également la mise en place d'une aide disponible via la carte jeune permettant de suivre gratuitement, en dehors du temps scolaire, une formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). Le CESER s'interroge néanmoins sur l'identité des partenaires qui assureront cette formation.

Le CESER déplore que les 38000 apprentis n'aient pas accès au dispositif Carte Jeune et à ses avantages.

Le CESER salue l'objectif affirmé par la Région dans le « Plan Santé Bien-être » de sensibiliser les jeunes aux sujets qui menacent leur santé (addictions, violences, atteintes à l'estime de soi, mauvaises habitudes alimentaires, exposition aux perturbateurs endocriniens) ou à ceux qui la favorisent (activité physique, modes doux de déplacement).

L'ORIENTATION POUR DES CHOIX ECLAIRÉS TOUT AU LONG DE LA VIE

Le CESER rappelle qu'il a produit en 2020 un avis concernant l'orientation intitulé « L'Orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie ». A travers cet avis, le CESER milite pour une éducation à l'orientation qui repose essentiellement sur le temps de la jeunesse. Mais aussi, au-delà de nombreuses préconisations pour les jeunes, il est essentiel que cette démarche permette aux adultes de s'orienter ou de se réorienter tout au long de la vie.

Le CESER souligne que la réorganisation de la Région et le changement de Direction de la nouvelle compétence « Orientation » du service Emploi / Formation vers le service Éducation / Jeunesse va bouleverser les acteurs de l'orientation. Le CESER juge que cette bascule va marquer une rupture éventuellement funeste dans les politiques d'orientations mises en place par la Région et il maintiendra une vigilance accrue sur les changements que cela va occasionner. Le CESER affirme que l'orientation et la réorientation doivent accompagner les parcours individuels tout au long de la vie, ainsi l'orientation n'est pas à associer seulement à la jeunesse.

Le CESER salue la volonté de la Région de construire ses politiques d'orientation en concertation avec des partenaires sociaux, économiques, institutionnels et associatifs, et particulièrement avec les associations de parents d'élèves. Néanmoins, le CESER s'interroge sur les actions de présentation des métiers par les branches professionnelles dans les établissements scolaires, qui sont présentées comme des nouveautés, alors que des actions de cette nature sont déjà en place depuis longtemps.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région d'amplifier son action d'aide à la recherche de stage pour les élèves de 3ème. Cependant, face à la difficulté des jeunes de 3ème à trouver ces stages, qui sont souvent leur premier contact avec le monde professionnel, le CESER encourage la Région à sensibiliser les entreprises à cette question, notamment en conditionnant les aides financières en contrepartie de l'accueil de stagiaires. Aussi, le CESER préconise à la Région de mettre en place des outils permettant aux jeunes de pouvoir signer gratuitement des conventions de stages pendant les périodes de vacances, lorsque les établissements scolaires sont fermés.

Le CESER salue la mise en place des Bus Orientation Avenir qui circuleront sur l'ensemble du territoire régional pour informer les publics les plus « éloignés » en zone rurale ou dans les quartiers politiques de la ville. Le CESER engage la Région à coordonner ces actions avec celles déjà en place et à ne pas entrer en concurrence avec ces derniers.

DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS ET DE QUALITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le CESER prend acte de l'effort de la Région concernant la poursuite des opérations de rénovation des lycées. Le CESER préconise la mise en place d'un diagnostic territorial rendant compte de l'état de vétusté de ces établissements, en concertation avec les acteurs de terrain, afin d'identifier au mieux les lycées les plus vétustes. Le CESER sera particulièrement attentif à la mise en accessibilité des établissements scolaires et de formations pour les personnes en situation de handicap.

Le CESER préconise la mise en place de distributeurs de protections périodiques gratuites dans les établissements scolaires.

ADAPTER LES POLITIQUES LIEES À L'EMPLOI ET À LA FORMATION FACE AUX MUTATIONS DU MONDE DU TRAVAIL

Face à la pénurie de main d'œuvre que connaissent certains secteurs, mais aussi face au fort taux de chômage que connaît l'Occitanie, notamment celui des jeunes, le CESER prend acte des politiques régionales portées sur la formation et l'attractivité des métiers. Cependant, le CESER préconise une approche territoriale des politiques relatives à l'emploi, notamment concernant le volet ressources humaines.

Le CESER souligne la difficulté à anticiper les besoins en main d'œuvre des entreprises à moyen et long terme et préconise à la Région de privilégier une approche mettant en valeur les projets de territoires. Aussi, le CESER salue-t-il l'offre de services « Ressources Humaines » mise en place par la Région et préconise-t-il d'élargir son action au-delà des très petites entreprises (TPE) et de cibler territorialement son action, en concertation avec les interlocuteurs sociaux.

Le CESER note la prise de conscience par les Vice-présidents du Conseil régional des mutations qu'ont connu le rapport des demandeurs d'emploi au travail et des tensions sur le marché du travail que cela engendre. Le CESER sera attentif à l'orientation des politiques régionales concernant l'évolution des conditions de travail et de rémunération, notamment sur les secteurs les plus sous tension (hôtellerie-restauration, sanitaire et social, BTP, ...).

Le CESER sera vigilant aux arbitrages rendus par le Conseil régional en matière de rémunération des stagiaires, en particulier pour les formations du secteur sanitaire et social. Il nous semble en effet important que soient reconduites, en 2022, les dispositions dérogatoires - acceptées au second semestre 2021 - pour la rémunération des stagiaires des formations diplômantes « Aides-Soignantes » et « Auxiliaires de Puériculture ».

En permettant l'octroi de rémunérations forfaitaires - d'un montant maximum de 685 € par mois au lieu d'un montant de bourses au maximum de 447 € par mois - le Conseil Régional enverrait un signal cohérent aux stagiaires concernées, en lien avec son message renouvelé et effectif de soutien au secteur de la Santé et du Social.

Pour cela, une révision du règlement intérieur des rémunérations des stagiaires datant de 2017 permettrait de prendre en compte des situations qui ont évolué et d'offrir des rémunérations de stage plus dignes.

Dans le même ordre d'idée le CESER propose d'élargir à d'autres secteurs professionnels que celui de la santé l'expérimentation du mécanisme dit de « fidélisation », qui permet de majorer les rémunérations de certains stagiaires contre un engagement à rester dans un métier et dans une entreprise correspondant à la qualification obtenue en formation, durant un certain nombre d'années.

Ces dispositions visant à majorer les rémunérations des stagiaires pendant leurs formations contribuent à l'attractivité de certaines professions.

II.3. Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire

ÉCONOMIE / RÉINDUSTRIALISATION :

Faire de l'économie le moteur de l'emploi régional

Depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil régional a été présent au côté des entreprises et de l'économie régionale. Il continuera son action en faveur du développement économique en 2022, et fera de l'emploi régional sa priorité. 145 616 530 € en crédits de paiement seront dédiés en 2022 à l'Économie, l'Emploi, l'Innovation et la Réindustrialisation. L'Emploi, l'Économie et la Formation Professionnelle représentent 543,7 M€ de crédits régionaux inscrits au budget primitif.

Développer l'emploi, conserver les compétences et anticiper les besoins futurs

La crise sanitaire a révélé, puis accentué, de profondes mutations quant au rapport des individus au travail. Cela se traduit, entre autres, par une pénurie de main-d'œuvre dans de nombreuses filières, qui s'est accentuée dans les secteurs déjà en tension. Ces mutations impactent également les approvisionnements et leurs coûts, puis induisent des bouleversements technologiques, déstabilisant certains modèles.

Le CESER salue les actions mises en place par la Région pour développer et structurer des formations en adéquation avec les besoins des entreprises.

Le CESER est mobilisé pour enrichir la réflexion régionale face à la problématique du recrutement en région et à l'anticipation des futurs besoins en compétences et en capacités opérationnelles.

Soutenir la relance, réindustrialiser tout en maîtrisant son endettement

Le CESER relève la volonté de l'institution régionale de maîtriser son endettement en optimisant l'octroi de ses soutiens (révision des plafonds, accès aux aides) en faveur du développement économique et de la pérennité des emplois. Comme tout soutien public, les aides régionales doivent s'appréhender comme étant génératrices d'effets levier en anticipant les évolutions et en répondant aux besoins des acteurs de l'économie régionale.

Les instruments financiers semblent être privilégiés, pour favoriser la transformation, la relance et la souveraineté régionales, en co-construisant, avec les entreprises, le futur économique de l'Occitanie. Créé en 2021, l'Agence Régionale d'Investissements Stratégie (ARIS) a pour vocation de financer la (re)localisation en Occitanie, les activités vitales à fort enjeu régional autour de l'économie de demain. L'engagement régional dans l'action de l'ARIS, ne semble pas être formellement identifié dans le budget primitif (33 M€ d'AP sont prévus dans le domaine des instruments financiers, dont ARIS).

Le CESER rappelle son souhait d'être impliqué dans le suivi des actions de l'ARIS. Actions qui devront s'inscrire dans de grands projets régionalement structurants et valorisant l'ancrage régional des compétences et des emplois.

Le CESER préconise la plus grande vigilance, vis-à-vis d'engagements budgétaires régionaux qui produiraient peu ou qui joueraient contre les développements d'emplois en Occitanie. Par exemple, le potentiel des emplois Industriels décarbonnés émergents pourrait être diminué à cause

d'investissements favorables à des solutions exogènes (Importation d'hydrogène vert, venant du Nord de l'Afrique).

Le CESER attire l'attention sur l'importance de maintenir un bon maillage interactif « Commerces & Industries, Économie de proximité, Économie sociale et solidaire », pour permettre une synergie opérationnelle, favorable aux maintiens et aux évolutions des compétences et des savoirs faire de base. Ceci permettra de les transmettre durablement et de les déployer vers de nouvelles opportunités.

De nouveaux Schémas régionaux 2022-2028

2022 verra l'adoption de la nouvelle Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, construite autour de plusieurs schémas régionaux, dont le Schéma régional de développement, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028.

Tout comme cela est fait pour l'élaboration du nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), le CESER demande à être impliqué dès le démarrage des travaux de concertation visant à la construction de ce schéma régional.

A partir de 2023, commencera l'ère 5 des pôles de compétitivité. Le CESER attire l'attention sur le fait que la régionalisation des pôles de compétitivité, et l'élaboration du SRDEII 2022-2028 constituent une formidable opportunité pour la Région de revoir l'articulation entre les différentes structures d'accompagnement des entreprises en région. Distribuées autour de l'Agence régionale de développement économique (AD'OCC), les actions de chacune n'en seraient que plus lisibles et performantes auprès du monde économique régional.

L'ESS : un pan essentiel de l'économie régionale

L'économie sociale et solidaire (ESS) devrait être intégrée dans le futur SRDEII. Le CESER préconise une vigilance particulière pour ne pas noyer l'ESS dans ce futur schéma. Il encourage la Région à élaborer, tout comme cela a été fait précédemment, un plan dédié à l'ESS. Ce deuxième plan, fruit d'une concertation avec toutes les parties prenantes de l'ESS, actera la reconnaissance de l'ESS en tant que « pan essentiel de l'économie régionale ». Il devra se traduire par des fléchages et des demandes d'actions opérationnelles en direction des acteurs régionaux de l'ESS.

ÉCONOMIE TOURISTIQUE :

Renforcer et développer l'attractivité touristique de l'Occitanie et des métiers de la filière pour un tourisme durable et soutenable

2ème économie régionale, l'économie touristique est essentielle à la survie des territoires de l'Occitanie. La crise sanitaire et la prise de conscience des changements climatiques à venir, ont entraîné de profondes mutations et des changements dans les façons de vivre et de consommer le tourisme.

Pour 2022, 64 052 708 € de crédits régionaux seront affectés à l'économie touristique régionale, en vue de développer des actions en faveur d'un développement durable et responsable favorisant un développement équilibré des territoires et l'adaptation à la transition écologique.

2022 sera marquée par l'élaboration du nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de la Région Occitanie (SRDTL) 2022-2028, qui sera construit autour de la feuille de route régionale Occitanie 2020 et du Pacte vert pour l'Occitanie. Le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional de renforcer les liens et les interactions avec la 2ème assemblée régionale et

répondra présent aux sollicitations en vue de travailler conjointement à l'élaboration de ce nouveau schéma régional de développement 2022-2028.

Le CESER propose 4 axes de réflexion pour maximiser l'action régionale en faveur d'une économie régionale du tourisme attractive, durable et soutenable.

Attractivité du territoire au travers de l'offre touristique

La promotion autour des Grands sites d'Occitanie va être accentuée. Le CESER salue la volonté régionale d'élargir le périmètre du rayonnement des Grands sites. Investir pour développer une offre touristique dans les territoires autour des Grands sites permettrait de garder les touristes sur des temps plus longs, au bénéfice du développement économique des territoires.

La qualité de l'accueil est également un élément déterminant dans le choix d'une destination et dans la fidélisation de la clientèle touristique. Le CESER préconise de mettre en place des actions visant à l'amélioration du standard d'accueil dans notre région. A destination de l'ensemble des citoyens d'Occitanie, ces actions de communication favoriseraient une culture commune régionale pour faire de l'Occitanie une « Terre d'accueil et de sourires ». Des Appels à projets, où les structures culturelles de l'ESS auraient une place privilégiée, pourraient être mis en place pour développer ces actions.

Attractivité d'un tourisme « 4 saisons »

Le CESER se réjouit de la volonté régionale de développer la « dessaisonalisation » de l'offre touristique au travers du concept d'un tourisme « 4 saisons ». La transversalité est une des clés de succès du tourisme « 4 saisons ». Construire un tourisme de territoire autour des 4 saisons, partir des produits et des atouts, en mobilisant toutes les composantes économiques, confortera l'ensemble de l'activité économique de chaque territoire d'Occitanie et développera des emplois pérennes. Le CESER encourage la Région à soutenir ce type de projets structurants et transversaux, et également des investissements d'infrastructures d'accueil des touristes.

Le CESER salue également le fléchage des aides régionales pour les équipements et aménagements touristiques vers des projets de transformation et de diversification des activités.

Attractivité des métiers de la filière touristique

La crise sanitaire a aggravé la désaffection pour les métiers du tourisme. La filière peine à recruter et à fidéliser ses employés. Nombre d'employés se sont tournés vers d'autres métiers, plus sécurisants par une offre de contrats à durée indéterminée, de meilleures conditions d'accueil, ...

Le CESER encourage la Région à développer des actions en faveur des professions du tourisme. Cela passe, entre autre, par l'accompagnement au recrutement, la mise en place de formations en adéquation avec la volonté d'un tourisme « 4 saisons », mais aussi par le soutien à l'amélioration du cadre de vie des saisonniers. Cela peut être dans du soutien direct aux entreprises touristiques pour l'amélioration des logements destinés à leurs salariés. Favoriser et soutenir l'implantation de Maisons des Saisonniers dans chaque territoire, en partenariat avec les collectivités locales et territoriales, en y ajoutant la dimension logement, pourrait également faciliter les recrutements.

Attractivité de l'offre culturelle et événementielle

En lien avec les précédents axes, l'offre culturelle et événementielle régionale doit être étoffée et ne pas être centrée sur quelques mois de l'année. L'enjeu est de faire, de chaque territoire, une force d'animation qui prend appui sur les richesses, les forces et les services de proximité du territoire.

Le CESER engage la Région à inciter au développement d'initiatives culturelles et événementielles en dehors des calendriers habituels, ou en lien avec des manifestations de type salons, foires ou grands événements, pour favoriser la venue de touristes tout au long de l'année et l'allongement des séjours.

Concernant les structures de loisirs, le CESER se félicite du choix de soutenir celles à taille humaine déjà présentes en région, plutôt que d'investir dans l'installation de parcs de loisirs de grande taille ou de parcs d'attraction de type « industriel ». Cette posture est tout à fait pertinente d'un point de vue économique, environnemental et en termes d'attractivité, dans tous les territoires.

II.4. Enseignement supérieur, Recherche et valorisation, Transfert, Innovation

La recherche et l'enseignement supérieur : catalyseurs de l'innovation et des transitions

Le soutien financier et politique de la Région au secteur académique agit comme un catalyseur sur le dynamisme de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cet engagement fort contribue bien sûr au succès des établissements et des organismes aux appels à projets nationaux ou internationaux mais aussi à la capacité du territoire à innover. Le CESER salue à nouveau le maintien de l'enveloppe de fonctionnement, tant pour l'enseignement supérieur que pour la recherche.

Le CESER s'exprimera prochainement dans le cadre des contributions à la préparation du futur Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Néanmoins, le CESER souhaite, dès à présent, faire part à la Région de certains enjeux et de quelques préconisations.

Enjeux

Pour le CESER, le soutien à la recherche fondamentale est nécessaire et il souligne que ce soutien doit se faire, y compris hors des deux sites académiques métropolitains. Le financement de plusieurs défis-clés, à hauteur de 2 M€ sur 4 ans, valorise les savoir-faire et les compétences des acteurs régionaux de la recherche et développement. Ces défis ont effectivement vocation à fédérer des communautés issues de toute l'Occitanie. Le CESER insiste sur la nécessité que ces défis clés soient un moyen d'accélérer les collaborations entre les deux académies mais aussi un vecteur de développement de la recherche dans les villes universitaires d'équilibre.

Le CESER a toujours milité pour la promotion de l'accès et de la réussite à l'enseignement supérieur, en particulier pour les jeunes issus des territoires éloignés des sites métropolitains d'enseignement supérieur. A ce titre, il soutient la politique de la Région qui va dans ce sens et se félicite que la Région construise, à nouveau, auprès des collectivités locales des villes universitaires d'équilibre, des feuilles de route impliquant l'ensemble des acteurs concernés, permettant de partager un diagnostic, des enjeux et des pistes d'actions, propres aux spécificités de chaque territoire.

Le CESER conduit actuellement des travaux sur la structuration académique autour de l'étude des transitions. Sans préjuger des recommandations qui seront proposées à l'occasion de cet avis, le CESER souhaiterait dès maintenant indiquer que ce champ de recherche devrait faire l'objet d'un soutien particulier de la Région.

Préconisations

La région Occitanie bénéficie de treize implantations de campus connectés (sur 89 implantations nationales) dont trois ont été initiés dès 2019. Le CESER rappelle son attachement aux principes

initiaux du projet : soutenir financièrement des lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiantes et aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études dans le cadre d'un cursus plus traditionnel sur un site universitaire. Pour le CESER, les campus connectés peuvent servir de tremplins mais ne doivent nullement être considérés comme seule solution aux difficultés évoquées ci-dessus et aux manques constatés dans le maillage territorial. Le CESER aurait souhaité qu'avant toute généralisation de ce dispositif, une évaluation qualitative eût été faite de la mise en place de ces « tiers-lieux » socialisants, labellisés et dédiés à la poursuite d'études, notamment dans le cadre de leur déploiement dans les territoires ruraux. Le CESER rappelle qu'il est indispensable de procéder à cette évaluation. Le dispositif des campus connectés ne doit pas, et ne devra pas, se faire au détriment des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité pour le logement et le transport des étudiants.

Le CESER s'était réjoui, à l'occasion de son avis sur le budget primitif 2021, que la Région ait envisagé de mettre en œuvre un dispositif d'accueil de chercheuses et chercheurs étrangers dans le cadre du soutien aux « Défis clés ». Il s'agissait d'une recommandation émise par le CESER à l'occasion de son avis sur le BP 2020. Un tel dispositif permettra non seulement de développer les compétences dans les laboratoires régionaux mais aussi de favoriser les partenariats avec des laboratoires étrangers, en vue notamment de soumettre des projets collaboratifs internationaux. En 2020, quatre défis clés ont été lancés et onze nouveaux ont été lancés en 2021. La présentation du BP 2022 a confirmé l'ambition de la Région sur ce sujet mais a précisé que les communautés académiques n'avaient pas encore pu mettre en œuvre ce dispositif d'accueil. Le CESER soutient la Région dans son ambition et recommande de rappeler, aux porteurs des défis clés, l'importance et la nécessité de mettre en œuvre ce dispositif d'accueil.

A l'occasion du lancement du plan national pour la science ouverte (2018), Mme Frédérique VIDAL (ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) indiquait que "La science est un bien commun que nous devons partager le plus largement possible. Le rôle des pouvoirs publics est de rétablir la fonction initiale de la science comme facteur d'enrichissement collectif." Le sujet de la culture scientifique, technique et industrielle est plus que jamais d'actualité, à un moment où la crise sanitaire a révélé une défiance des citoyennes et des citoyens envers l'État, ses représentantes et ses représentants et envers les informations que celles-ci et ceux-ci pouvaient diffuser. Cette situation est un terreau fertile pour la diffusion de fausses informations et de rumeurs. Un des enjeux est de réduire les nombreux relais dans la population qui permettent la propagation des rumeurs et désinformations. Le document de présentation du BP 2022 ne présente pas le budget prévu pour la DCSTI. Néanmoins, en référence aux deux derniers précédents budgets primitifs, la Région Occitanie consacre moins de 0,03 % de son budget à la DCSTI, moins de 20 centimes d'euro par habitant et ne se positionne pas comme la Région la plus performante sur ce volet. Malgré le dynamisme de la CSTI en Occitanie mis en évidence par l'étude de l'OCIM1, le CESER recommande au Conseil Régional d'augmenter sensiblement son budget sur la DCSTI, notamment en développant la santé et les déterminismes de genre lesquels peuvent influencer sur l'orientation ou l'accès à l'enseignement supérieur, comme axes prioritaires.

Enfin, la crise sanitaire n'est que le révélateur d'une précarité numérique pour certains étudiants. Le CESER recommande que le prêt d'ordinateurs portables puisse être généralisé dans tous les établissements d'enseignement supérieur et géré par ces mêmes établissements. Le modèle

¹ L'OCIM (Observation, Coopération, Information, Muséales) en partenariat avec le réseau « Science(s) en Occitanie », a réalisé l'étude intitulée « Paysages et dynamiques de la Culture scientifique, technique et industrielle en Occitanie »

économique doit être trouvé entre les établissements (CVEC2 ou sur fonds propres), l'État, la Région et éventuellement d'autres collectivités territoriales.

II.5. Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation

Le CESER note le travail important affiché dans le budget de la Région de cette année pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt mais reste vigilant car ces filières ont un poids important dans l'économie de la région, que ce soit en termes d'emploi ou de valeur.

L'agriculture et l'agroalimentaire jouent un rôle majeur dans l'économie régionale, en particulier dans les zones rurales, avec près de 160 000 emplois, 95 000 exploitants pour 61 244 exploitations et près de 2 000 entreprises agroalimentaires (comptant 26 700 salariés).

Avec 21 Mds € de chiffre d'affaire (dont 5 à l'export), le secteur agroalimentaire est le 1er secteur économique de la région. La transformation alimentaire occupe la pole position en termes d'actifs avec 45 000 actifs représentant 20 % des emplois industriels régionaux de type 3.

La filière forêt-bois d'Occitanie compte 20 700 emplois, 5 800 entreprises pour un chiffre d'affaires de 2,6 Mds €. L'Occitanie est la 2ème région forestière de France en superficie mais seulement 5ème pour la récolte et 7ème pour la transformation.

Aménagement rural et politique de la montagne

Sur le volet « politiques territoriales, montagne et ruralité » le CESER s'inquiète de la baisse très importante du budget prévu en investissements pour la ligne « aménagement rural » : 1 240 000 € en 2021 alors que l'on a que 770 000 € en 2022.

Or, le manque de transparence sur le déplacement éventuel de ces financements et l'éparpillement des différentes lignes liées au budget de la ruralité et de la montagne ne donnent pas de vision claire de l'engagement de la Région sur cette thématique.

La présentation et le fléchage de ce budget interrogent sur la prise en compte de cette thématique pourtant cruciale pour la région. Comme l'avait signalé le CESER dans son avis voté le 30 septembre 2020 « Les Ruralités, des solutions d'avenir pour l'Occitanie », les zones rurales représentent 21 % de la population, 73 % de la superficie et 71 % des communes de l'Occitanie.

Le CESER déplore également la disparition de l'affichage du soutien aux organismes et aux associations qui œuvrent en faveur des territoires ruraux.

L'engagement de la Région auprès des territoires ruraux souffre d'un manque de définition précise des territoires considérés comme tels. En effet, les espaces ruraux recouvrent une variété de contextes sociaux et géographiques, avec des enjeux et des besoins bien différents.

Accompagnement de l'ingénierie territoriale

Le CESER soutient l'accompagnement des dispositifs d'ingénierie territoriale, en effet l'ingénierie est essentielle pour le développement équitable des territoires, afin de disposer de personnes formées, notamment sur l'accompagnement et l'instruction des dossiers de fonds européens.

² CVEC : Contribution de vie étudiante et de campus. Le montant de la CVEC 2020 est fixé à 92 euros.

Entreprises agroalimentaires

Le CESER insiste sur la mise en place des contrats de filière agroalimentaire, attendus, et qui vont donner de la visibilité dans leurs actions aux accompagnants de la filière sur plusieurs années. Il faut maintenant aller plus loin, de manière pérenne, avec des moyens affichés, filière par filière. Le CESER a bien noté que les entreprises et les exploitations de la filière pourraient être financées individuellement sur leurs projets par les outils régionaux que sont les PASS, Contrats et Appels à projets. Néanmoins, le CESER préconise de nouveau, qu'en lien avec la charte de la Grande Distribution, ces actions dédiées à la filière agroalimentaire s'étendent via une contractualisation entre producteurs, transformateurs et distributeurs. Certaines des préoccupations agricoles étant similaires à celles de l'industrie agroalimentaire régionale.

Dans le cadre des actions de mise en réseau de ce contrat, le CESER encourage également des interactions entre industriels de l'agroalimentaire et bénéficiaires des PASS Agri-valorisation du Plan de Relance pour l'Emploi, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques des professionnels de la filière pour la création d'activité de transformation sur l'exploitation et la vente directe. Un système de parrainage pourrait peut-être être envisagé.

Parallèlement et afin de renforcer les actions contenues dans ce contrat de filière, le CESER encourage la Région à mettre en place un appel à manifestations d'intérêt ou un appel à projets, pour encourager le développement de projets entre agriculteurs et transformateurs agroalimentaires, en lien avec le cap politique pour «une Agriculture et une Alimentation Durable contractualisée », adopté en mars 2020, et avec les enseignements tirés de la crise sanitaire que nous vivons actuellement : « une Agriculture et une Alimentation de Proximité » .

Alimentation de proximité

Le CESER note la mise en place de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie, comme positive. Il faut cependant poursuivre ces initiatives de démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale, tout en surveillant et en régulant les dérives, en particulier celles des grandes et moyennes surfaces et de leurs fournisseurs intermédiaires. Le CESER s'inquiète cependant du recul de l'engouement de la proximité qui avait pu avoir lieu lors de la crise sanitaire et des difficultés que cela pourrait entraîner pour les entreprises qui auraient beaucoup investi dans ces circuits mais dont la demande risque de ne pas être pérenne.

Espaces forestiers

Concernant l'entretien et l'adaptation des espaces forestiers, la fragilité face aux enjeux de demain viendra de l'amont : les peuplements forestiers sont menacés par les changements climatiques et la récolte de bois doit répondre à une demande en augmentation de matériaux biosourcés et vertueux en matière d'émissions de carbone. Le CESER préconise que soit mis en avant l'aide et l'accompagnement de ces secteurs, afin de valoriser et de préserver les forêts de notre région. De plus la Région doit soutenir les initiatives de valorisation locales des produits bois afin que la valeur ajoutée de la transformation du bois bénéficie aux territoires.

Gestion durable de l'eau

Le CESER défend la nécessité de pouvoir effectuer des stockages d'eau lors des épisodes climatiques extrêmes, s'agissant d'un sujet crucial pour les habitants d'Occitanie et pour la souveraineté alimentaire de la région. Il est demandé que la Région puisse mettre en place des expérimentations de ce type de stockage, comme le font déjà certaines collectivités comme les Départements de la

Haute-Garonne et de l'Hérault, ainsi que les opérateurs historiques que sont EDF et ENGIE. Cependant la captation des épisodes de pluies extrêmes ne sera pas suffisante à elle seule pour pallier l'assèchement des sols observé en région et devra s'inclure dans un panel de solutions permettant de tendre vers cet objectif.

Toujours sur le sujet des actions pour l'eau que la Région a définies, le CESER aurait souhaité que le budget insiste davantage sur la nécessité de faire des économies d'eau. L'adaptation au changement climatique devra passer par une sobriété dans la consommation de chacun, particuliers et professionnels, des ressources naturelles et donc de l'eau en particulier face à ces enjeux, laquelle doit être réfléchiée et planifiée avec les acteurs du territoire, ainsi que soutenue par les pouvoirs publics. Il faut, dans une certaine mesure, accepter les différences de disponibilité en eau entre territoires et ne pas chercher à les compenser à tout prix écologique ou économique.

Le CESER préconise le renforcement d'une politique de consommation raisonnée et maîtrisée, au travers d'un programme de prévention, d'éducation et d'information auprès des différents usagers de l'eau notamment envers les jeunes, les ménages, les acteurs économiques et les décideurs et décideuses. Pour cela, les acteurs associatifs qui agissent déjà sur la thématique de l'eau auprès de ces publics doivent être mobilisés.

En ce sens, le CESER préconise de renforcer les aides au renouvellement des réseaux de distribution d'eau, afin de limiter les fuites existantes et de les inclure dans les aides à la rénovation des logements.

Accompagner la transition de l'agriculture

Les contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021 seront pleinement déployés en 2022. Il faut maintenant afficher des garanties de moyens pour répondre aux objectifs affichés. De plus, le CESER souhaite que le financement de ces nouveaux contrats ne se fasse pas au détriment des autres lignes budgétaires déjà déployées, mais en plus.

Le CESER soutient la volonté d'accompagner l'ensemble des filières vers un changement de pratiques pour la transition écologique et économique de nos modèles. L'agriculture doit être une source de solutions, grâce à des pratiques innovantes, permettant d'atténuer ses émissions de gaz à effet de serre et de compenser une partie de celles d'autres activités. L'agriculture doit être garante de la préservation des ressources. Cela passera par une plus grande indépendance de nos exploitations aux marchés extérieurs fluctuants, pour atteindre une véritable résilience environnementale. Il faudra cependant accompagner avec persévérance l'ensemble des acteurs car une telle politique du changement ne pourra voir ses effets que sur le temps long.

La transition agricole passera par le développement de l'agro-écologie et de l'agroforesterie. La Région devrait mettre plus en avant les synergies possibles entre les deux filières, agricole et forestière, pour aller ensemble vers plus de résilience et de durabilité des écosystèmes et des économies.

Renouvellement des générations en agriculture

Le CESER insiste sur la nécessité absolue de continuer à installer de jeunes agriculteurs et agricultrices dans la région Occitanie et sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité pour assurer le renouvellement et la durabilité des exploitations agricoles. C'est pourquoi il se félicite de la mise en place d'un outil de portage financier pour le foncier agricole.

En effet, un agriculteur sur 2 a plus de 50 ans, l'enjeu du renouvellement des générations d'ici 10 ans est primordial pour avoir des territoires ruraux vivants, des paysages entretenus et répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire de la Région. Le CESER salue l'accompagnement de la Région en faveur de l'installation de jeunes agricultrices et agriculteurs avec la « Dotation Jeune Agriculteur » (DJA), ainsi que la mise en place de dispositifs pour les personnes de 40 à 52 ans qui s'installent en seconde carrière, et le dispositif « Contrat Emploi formation installation » (CEFI), qui facilite la transmission.

Cependant, la transmission des exploitations agricoles nécessitera une réflexion globale d'accueil de population dans les territoires ruraux, notamment avec une offre de logements adaptés à la demande, avec l'accès à des services (crèche, école, commerce), la mobilité, l'accès à la culture et aux sports.

Le CESER préconise la mise en place à l'échelon départemental (échelon à définir suivant les besoins) de tiers-lieux dédiés à l'accueil des nouveaux installés. Créés en lien avec les chambres consulaires, les organismes locaux, les acteurs du logement, de l'emploi etc., ces structures permettront un accueil dédié aux nouveaux arrivants dans le territoire et un accompagnement dans leur projet d'installation sous tous ses aspects.

Le CESER soutient la Région dans sa volonté de travailler sur « bien vivre le métier » qui sera un facteur essentiel à l'installation.

II.6. Méditerranée, Littoral, Relations internationales

Le CESER note avec regret que la part réservée aux sujets liés à la Méditerranée dans le rapport de présentation du budget primitif est très réduite. S'agissant d'un secteur régional représentant un chiffre d'affaire annuel de 8 Milliards d'euros et 45 000 emplois, le CESER estime que les enjeux concernant l'économie bleue sont sous représentés, bien que de nombreux thèmes transversaux soient pris en compte par ailleurs dans le rapport présenté en séance.

Pêche et conchyliculture

Le CESER note avec satisfaction l'engagement de la Région dans le soutien aux filières halieutiques, qui s'est récemment concrétisé par le plan de sauvegarde de la pêche en Occitanie et par le nouveau contrat de filière conchylicole, signé en septembre 2021.

Sur le sujet du chalutier du futur, le CESER regrette qu'il n'y ait pas eu d'avancée depuis les demandes émises depuis 3 ans. Le CESER prend note de la mobilisation d'une enveloppe de 2,2 M€ exclusivement dédiée à la filière pêche. Une forte mobilisation de la profession des pêcheurs est maintenant indispensable sur ce sujet, afin d'étudier le cahier des charges puis la conception d'un chalutier de haute technologie, écologique et économique. Ce navire devrait permettre à la filière « chalut » de résister à la réduction du nombre des jours de pêche imposée et justifiée par l'Europe, consécutive à la diminution de la ressource. La conception puis la construction de ce bateau pourraient s'inscrire dans le plan vert et dans la dynamique de rayonnement régional.

Les ports

Port la Nouvelle : à l'issue de l'audition, le CESER constate que le capital de la SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) de Port-la-Nouvelle est bien détenu à 51 % par des capitaux étrangers ; des dispositifs de « sécurité », via notamment des minorités de blocage, sont annoncés. Une interrogation subsiste sur le montant, la répartition des investissements et aussi sur les responsabilités financières, en cas de déficit de la SEMOP.

Port Vendres : le CESER rappelle l'intérêt qu'il voit à une intégration du port de Port-Vendres dans la stratégie régionale des ports. Une intégration dans le périmètre du Conseil régional permettrait de développer des synergies avec les autres ports de la région, notamment sur le sujet des croisières.

Port de Sète : Le CESER prend note du lancement imminent des marchés de travaux (début 2022) pour le terminal « passager ». Les interrogations exprimées sur le surdimensionnement de ce projet au regard de la réalité de l'« accueil passager », à Sète, (hors période COVID), persistent toutefois.

Canal du Rhône à Sète

Les arbitrages finaux sur la mise du canal à un gabarit de 1800 tonnes ne sont pas encore rendus. Le CESER insiste pour que les montants permettant cet investissement soient inscrits dans le CPIER dont le préfet d'Auvergne Rhône Alpes est coordonnateur.

Au-delà du côté économique, l'impact écologique, en termes de réduction du trafic « poids lourd », serait considérable.

Tourisme littoral

Le CESER se réjouit des mutations engagées avant la crise et dont l'amplification est prévue (4 saisons, durabilité). La Région doit être moteur dans le développement des ailes de saison (printemps/automne) et tendre, à terme, vers le 4 saisons. La Région pourrait accompagner les élus concernés ainsi que les professionnels du tourisme pour que les structures d'accueil des touristes restent ouvertes toute l'année.

Par ailleurs le CESER encourage la mise en œuvre du contrat de destination, qui doit permettre de renforcer l'attractivité du littoral d'Occitanie.

Le CESER regrette toutefois que les interventions en faveur de l'activité touristique ne représentent que 5,4 % du budget total, alors qu'il s'agit de la seconde activité économique de la région.

Emploi – Formation

De nombreuses filières économiques ont mis en avant les difficultés à recruter et à garder leurs salariés. La question du logement est centrale dans l'attractivité de nombreux territoires et notamment du littoral, où les logements permanents se trouvent en concurrence avec les logements saisonniers.

Cet objectif doit aller de pair avec un travail approfondi sur l'emploi des travailleurs saisonniers. Il apparaît nécessaire de développer une stratégie en faveur des emplois saisonniers, qui pourrait passer par des expérimentations locales (nouvelles formes de contrats de travail...).

Plan littoral 21

Le CESER a sollicité un bilan financier du plan littoral 21 depuis sa mise en œuvre en 2017 ainsi que les perspectives pour 2022 en termes de projets soutenus.

Changement climatique et pollution

Le diagnostic présenté est partagé par le CESER, ainsi que la prévision du caractère majeur des impacts du changement climatique attendus sur toute l'économie du littoral (tourisme, stations

littorales, hôtellerie de plein air, filière halieutique, ports...), mais aussi sur la faune, la flore et la biodiversité.

Le CESER regrette toutefois que le budget de la Région ne prenne pas suffisamment en compte cette problématique. Seul un budget de rupture priorisant les crédits de manière massive sur cet enjeu serait à la hauteur du défi qui est devant nous.

II.7. Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale

SOLIDARITÉS, SERVICES PUBLICS, VIE ASSOCIATIVE, LOGEMENT, ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Concernant les solidarités, en particulier sur les questions de santé, le CESER note les deux grands axes que sont :

- La promotion de formations aux gestes de premiers secours pour les lycéens ;
- L'investissement en matière de réduction des inégalités territoriales de santé, via un service public régional, pour renforcer l'offre de soins de premier recours dans les territoires déficitaires ;
- Et la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) régional, visant à porter la création de Centres de Santé et à financer le recrutement de médecins et de professionnels paramédicaux.

Sur le premier point, le CESER salue l'initiative visant à permettre le développement de formations à la prévention et au secours civique de niveau 1. Il estime que ces formations doivent être à la fois théoriques et pratiques, avec en particulier des mises en situation. Il considère par ailleurs que ce dispositif devrait pouvoir s'étendre à tous les jeunes, notamment les apprentis, les jeunes inscrits à l'école de la 2ème chance et aussi les jeunes fréquentant des centres médico-sociaux ou à caractère social.

Sur le second point, le CESER salue cette volonté d'implication à travers un dispositif visant la lutte contre les inégalités d'accès aux soins, d'autant qu'il s'agit de chercher à répondre à des enjeux sur lesquels il alerte la Région depuis de nombreuses années. Le CESER attire cependant l'attention de la Région sur des points de vigilance importants à avoir à l'esprit.

Ce dispositif, qui consiste à impulser la création d'une structure, un GIP - composé de Départements, de Communes et d'EPCI, mais aussi d'autres acteurs tels que les Facultés de médecine - s'inscrit dans un contexte où le principe de la liberté d'installation des médecins n'est pas remis en question. La Région dispose de peu de leviers sur ce contexte. Le territoire régional est donc marqué par une offre médicale restreinte. Cela fait craindre au CESER des effets potentiellement pervers, qui consisteraient à appauvrir l'offre médicale dans certains territoires pour en favoriser d'autres.

Par ailleurs, même s'il a conscience que c'est bien l'objectif, le CESER craint que ce dispositif ne parvienne pas à fidéliser les professionnels de santé sur les territoires. Pour y parvenir, c'est bien une politique globale et partenariale de revitalisation (en termes de présence de services publics, d'offre culturelle, d'emploi, etc.) de tous les territoires qui est nécessaire. Cette politique d'incitation à l'installation ne peut donc se penser qu'en lien avec d'autres politiques.

Le CESER insiste sur le fait qu'il conviendra également de veiller à ce que ces équipes médicales participent obligatoirement à la permanence des soins.

De plus, le déficit d'offre de premier recours n'est pas la seule difficulté rencontrée par les territoires concernés par le risque de désertification médicale. Il sera nécessaire de favoriser également l'installation de médecins spécialistes. A cet égard, les initiatives menées de bus itinérants proposant des consultations de spécialités (dentistes, gynécologues, etc.) paraissent au CESER constituer des pistes intéressantes à développer, à condition que les bus et le matériel de consultation et d'examen soient accessibles, en parallèle de la politique décrite dans les documents budgétaires.

Le CESER est donc favorable à une évaluation régulière de l'impact de cette politique, afin de pouvoir prévoir des adaptations, si nécessaire.

Enfin, le CESER s'interroge également sur le modèle économique choisi, qui fait reposer la rémunération des médecins sur une forfaitisation mensuelle, en lien avec la grille hospitalière. Le CESER pense qu'il faut trouver un modèle économique durable et tenable pour ces structures : pour cela, s'inspirer de celui des centres de santé existants peut être une piste intéressante.

Au chapitre de la formation des personnels paramédicaux, le CESER salue l'effort qui consiste à augmenter l'offre de formation de 1 511 places pour l'année universitaire 2021-2022 et de 1 679 places supplémentaires à la rentrée 2022, ainsi que l'augmentation de 30 % de l'enveloppe prévue pour les bourses.

Il regrette cependant que la Région n'ait pas fait figurer dans son projet budgétaire une ligne de crédits pour le financement d'années de formation aux pratiques avancées pour certains personnels paramédicaux, infirmiers en particulier. Cela aurait représenté un véritable investissement pour contribuer également à la réduction des inégalités en termes d'offre de soin.

POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le domaine de la politique de la ville, le CESER salue l'action volontariste de la Région, visant à s'impliquer dans un champ où elle dispose de peu de leviers. Il salue également l'approche globale qui consiste, pour la Région, à inscrire son action dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation 2022-2028, ainsi que dans la politique de centre-bourgs.

Il regrette cependant le manque de lisibilité d'une vision, d'une orientation de la Région en la matière. En effet, même s'il s'agit par définition d'une politique transversale et donc plus difficilement saisissable, les documents budgétaires font ressortir insuffisamment les grands axes choisis.

Par ailleurs, concernant les associations subventionnées, le CESER rappelle l'intérêt, en termes de sécurisation des projets, qu'il y aurait à proposer des conventions pluriannuelles d'objectifs de 3 ans.

CULTURE, COMMUNICATION, PATRIMOINE, LANGUES ET CULTURES OCCITANES ET CATALANES

En matière culturelle, les documents budgétaires, en cohérence avec ce qu'indiquait déjà le DOB 2022, il est indiqué le déploiement d'une nouvelle stratégie, visant à la fois une consolidation des dispositifs antérieurs et la prise en compte de la transformation des modes de vie, mis en lumière notamment à l'occasion de la crise sanitaire. Le CESER sera attentif au déploiement de cette nouvelle stratégie, dont la présentation le 1er décembre a permis de mieux identifier les grands axes (émanciper, relier, structurer, transformer, réinventer).

La politique culturelle est une politique partenariale qui réunit régulièrement autour d'un projet artistique et culturel les collectivités territoriales et l'État. Le CESER rappelle son attachement à la concertation, qui permet de construire ces partenariats reposant sur l'expertise des acteurs de

terrain. Ceux-ci permettent en outre de coordonner et d'agir en complémentarité, afin de proposer des interventions garantissant l'équité territoriale et l'efficacité des dispositifs. La remise en marche des COREPS au niveau national, dont l'Occitanie a été l'un des modèles, invite la Région à accentuer son exemplarité en matière de concertation, en donnant à cet espace de débat un rôle clef dans la co-construction des politiques culturelles.

Le CESER souligne l'importance, qui demeure à ses yeux, que la politique régionale permette de rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, et notamment de réduire les différences qui existaient entre les deux anciennes Régions. Il a bien noté et approuve le choix politique qui consiste à favoriser les espaces ruraux en la matière. Il est particulièrement sensible à l'objectif de simplification des procédures à suivre pour obtenir un soutien de la Région, en particulier pour que les petits opérateurs culturels puissent y prétendre.

Les acteurs culturels sont également demandeurs d'aides matérielles diverses. Le CESER est favorable à ce que la politique de la Région favorise la mutualisation de ces matériels, via un encouragement des autres collectivités territoriales (Départements, blocs communaux) pour accompagner le développement de ressourceries.

D'un point de vue économique, le secteur public de la culture subit de plein fouet la stagnation des budgets de fonctionnement. L'inflation et les perspectives de revalorisation salariale qui se dessinent éroderont de manière dangereuse les capacités d'actions des établissements du secteur public à court terme, si une politique budgétaire n'accompagne pas cette nouvelle donne économique. Le CESER invite la Région à organiser rapidement une concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales et les organisations syndicales employeurs et salariées autour de ces enjeux budgétaires.

Enfin, le CESER estime qu'un des grands enjeux pour favoriser l'accès à la culture pour tous est celui de la mobilité et des transports. Cela concerne aussi bien les solutions visant à favoriser une offre de transports collectifs aux habitants des espaces ruraux que l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

SPORT

Les documents budgétaires démontrent la volonté de poursuivre les principales orientations de la politique sportive régionale, qui vise à la fois à favoriser le développement des pratiques sportives pour tous sur l'ensemble du territoire et à contribuer au rayonnement de l'Occitanie. Le CESER soutient la recherche de cet équilibre entre ces deux dimensions, sociales et économiques, de la politique sportive.

Le CESER alerte sur le fait que dans le domaine du sport, nous manquons de données chiffrées. Il encourage la Région à soutenir la création d'un observatoire régional du Sport, qui pourrait disposer d'un « sourcing » départemental et/ou local.

Concernant la dynamique des jeux olympiques de Paris en 2024, le CESER a bien noté que la Région Occitanie est labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Même si ce label n'est pas complètement satisfaisant, il pourrait constituer une opportunité de valorisation de l'ensemble des collectivités engagées dans cette dynamique. Il encourage la Région à s'en saisir.

La Région accueillera également plusieurs Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) sur son territoire. Le CESER alerte sur le fait que le département du Lot n'hébergera aucun CPJ. Il estime qu'il serait important de permettre à ce territoire de s'inscrire aussi dans la dynamique 2024, via d'autres dispositifs.

Concernant la création de la Conférence régionale du sport Occitanie, le CESER a bien noté les limites de cette instance, à savoir qu'elle ne dispose pas de statut juridique précis ni de moyens financiers identifiés en-dehors des financements Etat. Le CESER estimerait intéressant que les orientations stratégiques et politiques pour les 5 prochaines années que définira le Projet Sportif Territorial (PST), que la Conférence régionale du sport a pour mission d'élaborer, servent de canevas pour les axes de financements du Conseil régional à compter de 2023. Cela favoriserait la cohérence entre les soutiens régionaux et les enjeux du territoire identifiés par la Conférence régionale du sport.

Concernant le soutien à la pratique sportive des jeunes en milieu scolaire, le CESER préconise, en lien avec la dynamique portée par les services de l'Etat (Education Nationale, DRAJES), le Mouvement Olympique et Sportif et le Mouvement Paralympique, d'encourager la labellisation « Génération 2024 » des lycées et de favoriser la mise en œuvre d'actions transversales à la pratique sportive (thèmes JOP, engagement, mixité, santé, citoyenneté...), promouvant les valeurs du sport et de l'olympisme, à travers les 3 temps forts (Journée du Sport Scolaire, Semaine Olympique et Paralympique, Journée Olympique) et par des actions marquantes (ateliers pédagogiques, conférences, rencontres de sportifs de haut niveau...). Cela pourrait se faire au moyen de l'attribution :

- De « coupons sport G2024 » aux établissements pour financer ce type d'actions ;
- De favoriser les passerelles entre le monde scolaire et le tissu associatif en permettant l'accès conventionné aux infrastructures, sur des créneaux non utilisés par le temps scolaire ;
- D'élargir la « Carte Jeune Région » à l'acquisition d'une licence auprès de toutes les fédérations sportives.

Concernant le soutien au sport et handicap, pour favoriser l'inclusion, le CESER encourage la Région à associer le Comité Paralympique Sportif Français, tête de réseau de l'ensemble des fédérations délégataires du para-sport, pour élargir le soutien au-delà des seules fédérations Handisport et Sport Adapté.

Concernant le soutien aux Ligues et Comités Régionaux, le CESER estime que les 2 axes de financements sont trop « réducteurs » par rapport aux actions des structures régionales. Il serait favorable à un élargissement à des projets tout aussi structurants et innovants tels que :

- Le Sport Santé Bien-Être (qui ne dispose pas de financements alors qu'il s'agit d'un secteur porteur d'enjeux de santé publique) ;
- L'accompagnement à la digitalisation / transition numérique.

La citoyenneté :

- Soutien au développement de la pratique féminine ;
- Accompagnement de l'accès des femmes aux postes de dirigeantes ;
- Accompagnement à l'engagement des jeunes (bénévoles notamment) / lien à faire avec le programme de volontaires des JOP 2024 – pas uniquement sur de la valorisation du bénévolat ;
- Accompagnement à la lutte contre les violences dans le sport ;
- Soutien au développement de la pratique des publics qui en sont éloignés.

Dernière remarque, le CESER conçoit qu'il soit plus aisé de mener une politique sportive qui s'inscrit dans une relation avec les acteurs du mouvement sportif.

Il rappelle cependant que les activités physiques et sportives peuvent être pratiquées dans une structure (clubs ou associations, salles de sport, etc.), mais également de manière autonome (par exemple les activités telles que le footing, la pratique du vélo, certaines pratiques collectives en

intérieur ou en extérieur). Ce secteur du sport autogéré s'est fortement développé durant la crise sanitaire et s'inscrit dans une évolution antérieure des attentes des populations, les pratiquants plébiscitant les loisirs, la notion de dépassement, d'autonomie, davantage que la compétition.

Il est difficile d'évaluer aujourd'hui si ce phénomène continuera à s'amplifier, mais quoi qu'il en soit, le secteur sportif, composé de fédérations, de clubs, d'associations, mais également des collectivités territoriales, devront nécessairement s'adapter. Le CESER estime que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer en la matière et il encourage la Région à tenir compte de ces évolutions pour accompagner les acteurs du monde sportif dans une nécessaire évolution de leurs pratiques.

ÉVALUATION

Le CESER, dans un souci d'évaluation des politiques présentées dans le budget, préconise que la totalité des financements sur une même thématique puissent être présentés à la fin d'une programmation, avec une traçabilité des lignes de financement et des indicateurs réutilisables d'une année sur l'autre.

En effet le CESER constate globalement que le document présenté comporte des politiques trop fragmentées, ce qui diminue grandement la visibilité et l'appréciation du travail effectué. Car si l'on entend que la Région envisage une diminution de 5 % sur tous les budgets annoncés afin de revenir à la situation d'avant crise, force est de constater que sur certaines thématiques, notamment la montagne et la ruralité, cette diminution sera beaucoup plus importante.

Depuis l'attribution aux CESER, en 2015, par la loi NOTRe, d'une mission de participation à l'évaluation des politiques publiques, le CESER Occitanie défend avec force la conviction que l'évaluation des politiques publiques, par un organisme tiers indépendant, représente un atout important pour une collectivité.

L'évaluation « ex ante » (avant le début des actions prévues) permet d'établir les questions évaluatives à se poser et les indicateurs territoriaux que les actions prévues veulent à améliorer. Il s'agit de poser les repères objectifs de départ, qui permettront de mesurer l'efficacité des actions réalisées, en mesurant l'écart progressif et final entre la valeur des indicateurs de départ et ceux d'arrivée.

L'évaluation « in itinere » (en cours de réalisation des actions) vise à vérifier si la tendance de la réalisation se confond bien avec la trajectoire souhaitée, dans le calendrier imparti, et contribue à l'atteinte progressive des objectifs cibles préalablement fixés, et si les moyens financiers, humains et matériels alloués sont proportionnés et suffisants pour atteindre les objectifs fixés ou bien s'il faut réduire ou modifier les uns ou les autres. Il s'agit d'une aide au pilotage de l'action par l'autorité politique.

L'évaluation « ex post » (après réalisation des actions prévues) constitue le bilan final et vérifie si les objectifs cibles ont été atteints, analyse les raisons pour lesquelles ils ne sont éventuellement pas atteints, analyse si l'évolution conjoncturelle ou structurelle nécessite la poursuite, l'adaptation ou l'abandon des actions réalisées au profit de nouvelles priorités ou de nouveaux objectifs. Il s'agit d'une aide à la décision de l'autorité politique décisionnaire et gestionnaire des actions.

L'évaluation est confiée par l'autorité politique à un cabinet privé spécialisé, qui réalise l'étude et tire des conclusions. Le CESER est associé à la définition du cahier des charges du marché qui sera confié au cabinet privé, notamment via la proposition de questions évaluatives. Il participe au comité technique et au comité de pilotage qui suivent la mise en œuvre de l'évaluation, une fois le cabinet privé mandaté par le Conseil régional. Son apport est donc méthodologique et s'inscrit dans le cadre d'une politique déjà décidée par l'autorité politique. Son implication diffère à cet égard de son activité habituelle de production d'avis sur les politiques régionales, qui tendent à contribuer à la définition amont des politiques régionales, ou à sa consultation préalable, dans le cadre d'une concertation territoriale.

Le CESER participe actuellement, en lien avec les services régionaux, à la démarche d'évaluation du plan régional « Une économie résiliente, sociale et solidaire », dans le cadre du Pacte Vert.

Le CESER regrette que le budget régional ne consacre pas une partie propre à l'évaluation de ses politiques, assortie d'une prévision financière. Il relève toutefois avec intérêt, dans le projet de budget 2022, la présentation d'un « budget vert », destiné à évaluer l'impact carbone des actions régionales. Cet outil innovant du conseil régional lui paraît relever, fondamentalement, d'une démarche d'évaluation dont il salue l'intérêt et la pertinence et à laquelle il souhaiterait être associé.

Le CESER encourage le Conseil régional à étendre l'analyse de son action territoriale à d'autres sujets porteurs d'enjeux sociétaux, tels que l'évaluation de l'impact de ses interventions financières sur l'égalité Femmes-Hommes, via un budget sensible au genre. Le CESER rappelle sur ce point le travail méthodologique qu'il a réalisé dans sa contribution sur trois outils budgétaires émergents, dont l'un concernait les budgets sensibles au genre. Il réitère sa préconisation récurrente depuis 2018 d'évaluer l'impact de ses aides régionales en faveur du secteur du sport (aides à la pratique collective et individuelle de sports, aide aux clubs sportifs, aide aux sportifs et aux sportives de haut niveau, aide à la construction d'équipements sportifs, organisation d'événements) sur la résorption, le maintien ou l'aggravation des préjugés de genre et des discriminations sociétales envers les femmes, les jeunes femmes et les fillettes. Cette démarche nécessite une réflexion préalable sur les contours de son périmètre, sur les questions préalables qu'elle pose, de façon éclairée. Le CESER propose au Conseil régional sa contribution active à la définition des questions évaluatives susceptibles de construire la pertinence et la faisabilité d'une telle évaluation.

Le CESER préconise également l'évaluation de l'impact territorial des actions de transition énergétique en matière de logement et de logement social. Le logement participe, en effet, pour une part importante, des enjeux environnementaux de la transition énergétique. La mesure du taux de réalisation territoriale des opérations de transition énergétique au sein du parc locatif privé et social contribuerait à valoriser l'impact de l'action régionale en la matière.

Le CESER souhaiterait également être associé à la méthodologie de la démarche d'évaluation de la plus-value territoriale de l'action régionale entreprise par les services régionaux en charge de l'évaluation et sollicite la communication de ses résultats.

CONCLUSION

Au-delà du caractère annuel de sa prévision, le budget 2022 du Conseil régional prépare et laisse entrevoir l'avenir. L'atteinte de l'objectif de contraction accrue des dépenses de fonctionnement, visant à reconstituer le niveau d'épargne antérieur à la crise et son affectation au remboursement de la dette et à l'autofinancement des investissements, nécessitera en effet, très probablement, un effort budgétaire pluriannuel.

Cette stratégie de contraction des dépenses de fonctionnement au service du financement des investissements n'est pas nouvelle de la part du conseil régional ; celui-ci l'appliquait déjà avant la crise sanitaire, à un moment où sa situation financière était très bonne, en contraignant ses dépenses de fonctionnement à un niveau même supérieur à celui des exigences de limitation de l'augmentation annuelle des dépenses de fonctionnement imposées par l'État ; il l'a appliquée aussi pendant la crise 2020, tout en mobilisant un emprunt exceptionnel de crise ; il continue de l'appliquer, a fortiori, dans un contexte de contrainte budgétaire accrue, en vue de reconstituer sa capacité de désendettement érodée par les dépenses d'investissements mobilisées en 2020 et en 2021 pour financer, en partie, les plans d'urgence et de relance.

Ces dépenses imprévues, qui étaient destinées à protéger la population contre la pandémie ainsi que le tissu économique, social et associatif régional contre les conséquences de la crise, ont en effet généré une dégradation des indicateurs budgétaires. La capacité de désendettement, qui mesure le temps en années que met la collectivité à rembourser l'encours de sa dette, passe en effet de 5,4 ans à 7,4 ans. Elle se rapproche ainsi du seuil d'alerte de 9 ans à partir duquel la confiance dont jouit la collectivité auprès des banques et des marchés financiers pourrait s'éroder ; cela compliquerait son accès aux financements externes de son action territoriale. Car en dépit des dotations et des transferts de l'État et de l'Union européenne, qui constituent une part importante de ses ressources annuelles, le Conseil régional, qui n'a pas la possibilité juridique de lever l'impôt, complète ses recettes par l'emprunt bancaire ou par des obligations directement levées auprès des marchés financiers.

La maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, au service de l'autofinancement des investissements, est donc bien LA stratégie financière par excellence de la collectivité, pour financer la réalisation de ses objectifs de développement territorial. Sans doute cette stratégie financière est-elle cohérente avec la nécessité pour la Région de contribuer au cofinancement, aux côtés de l'État, de l'Union européenne et des autres collectivités, des équipements structurants nécessaires en matière de transports collectifs, routiers ou ferroviaires, d'aménagements des ports méditerranéens, de construction de lycées, en réponse aux besoins territoriaux issus de l'unification des deux ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

La nouveauté remarquable du budget 2022 du Conseil régional réside dans la promotion de cette pratique financière en objectif stratégique, devant même les deux objectifs politiques également évoqués par sa présidente dans son éditorial introductif : promouvoir et accompagner la transition vers un modèle de développement territorial socialement « juste » et écologiquement « durable ».

Le CESER approuve ces objectifs territoriaux et relève avec intérêt la volonté régionale de maintenir un cap opérationnel en vue de l'amélioration des situations régionales, malgré la dégradation de sa performance budgétaire, propice à des renoncements d'ambitions. Il s'interroge toutefois sur la façon dont le conseil régional priorisera ses choix de dépense et d'action, compte tenu de l'impératif de dégager des économies de fonctionnement.

Le CESER craint notamment que cet impératif budgétaire conduise la collectivité à une prise en charge en « mode dégradé » des dépenses d'entretien et de fonctionnement des bâtiments régionaux, notamment des lycées, ou des infrastructures régionales de transport. A cet égard, le CESER rappelle son attachement à la mise en accessibilité des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage régionale, des gares routières et ferroviaires, ainsi que des TER et des véhicules de transport scolaire.

Le CESER s'inquiète par ailleurs des conséquences, en 2022, du report de la signature du contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027, qui devait entrer en vigueur au 1er janvier 2022 et du retard de la programmation 2021-2027 des fonds européens, qui représentent une part importante du budget régional. Si le conseil régional a eu recours à des avances, en 2021, pour éviter une année blanche dans le financement de certaines actions bénéficiant de fonds européens, le CESER s'interroge sur la perspective d'une nouvelle année blanche, dans l'attente sine die de la finalisation des programmations européennes. Quid des fonds structurels destinés à l'agriculture et à l'agriculture de montagne, ou de ceux destinés aux logements ?

La situation économique et sociale de la région connaît de fortes disparités territoriales, une reprise économique plus forte que prévue, mais des pénuries fortes de main d'œuvre, des jeunes sans emploi ni qualification, des chômeurs de longue durée de plus de 50 ans. À ces problèmes connus s'ajoutent de redoutables mutations industrielles dans plusieurs territoires industriels. C'est pourquoi, le CESER sollicite la Région et l'État pour faire émerger de nouvelles filières dans les bassins industriels déjà durement frappés ou qui connaissent un chômage de masse et un taux très élevé d'emplois précaires.

De plus, le CESER craint que la situation de contrainte budgétaire soit de nature à amplifier des inégalités territoriales déjà très fortes entre métropoles et reste du territoire avec des foyers de pauvreté endémique dans certains départements. Cette situation souligne l'urgence et l'importance, pour l'État et les collectivités en Occitanie, de coopérer et de mettre en œuvre des stratégies collectives pour plus de solidarité et de réciprocité. Elle invite le Conseil régional à renforcer sa prospective stratégique en lien avec le CESER, pour mieux anticiper les implications sur l'action publique et les arbitrages qui en découleront.

Le CESER relève et salue, dans ce budget 2022, la présentation d'un « budget vert », destiné à évaluer l'impact carbone des actions régionales. Il s'agit là d'une démarche innovante d'évaluation des politiques régionales et pertinente au regard des enjeux environnementaux et écologiques mondiaux. Ce budget vert conscientise et objective l'impact des actions régionales. Il vise ainsi à responsabiliser la collectivité et à lui apporter une aide au pilotage et à la décision dans ses politiques territoriales. C'est le but même de l'évaluation des politiques publiques. Cette mesure conforte les actions déjà entreprises par la collectivité avec la stratégie REPOS, qui vise à faire de l'Occitanie la première région à énergie positive, ou avec le choix, en 2018, de recourir à des obligations « vertes » pour financer des investissements de transition énergétique.

Le CESER a par ailleurs salué, dans son avis sur les orientations budgétaires 2022, le soutien de la Région à l'organisation, en 2022, par le CESER, d'un colloque international méditerranéen sur la lutte contre la pollution au plastique de la Méditerranée, problème écologique et économique majeur.

Dans le droit fil de ces préoccupations environnementales, le CESER souhaite également attirer l'attention du Conseil régional sur les enjeux régionaux qui s'attachent aux objectifs qui ont été fixés, en 2021, par la stratégie nationale des aires protégées, dans le cadre de la stratégie nationale en faveur du climat et de la biodiversité. Cette stratégie vise le classement de 30 % du territoire national en aires protégées d'ici 2030, dont 10 % en protection forte, et 5 % de l'espace maritime français en Méditerranée, d'ici à 2027.

Ces objectifs nationaux ont été territorialement déclinés par les services de l'Etat en région et par les Régions. La région Occitanie, riche en patrimoine naturel remarquable, a vocation à contribuer à l'atteinte de ces objectifs nationaux, à due proportion de son patrimoine naturel remarquable, tant terrestre que maritime. A ce jour, l'Occitanie compte 2,5 % de son territoire terrestre classé en aires protégées fortes et 0,2 % de son territoire maritime méditerranéen.

Le CESER préconise au Conseil régional de procéder à une évaluation ex ante des territoires régionaux terrestres susceptibles de bénéficier du statut d'aires protégées d'ici à 2030 et des espaces maritimes méditerranéens susceptibles d'être protégés d'ici à 2027, ainsi que de prévoir, dans son budget, une programmation financière et opérationnelle pluriannuelle, à décliner annuellement, visant la réalisation et l'atteinte des objectifs territoriaux fixés, dans les temps impartis.

La réalisation, très aboutie, de ce « budget vert » confirme par ailleurs la capacité du Conseil régional, déjà démontrée, à s'emparer d'outils innovants, qui tendent à proposer des réponses aux enjeux d'actualité, notamment, par exemple, en matière de lutte contre le changement climatique (obligations vertes) et de démocratie participative (budgets participatifs, votation citoyenne).

Le Conseil régional ne devrait pas avoir de mal à s'emparer, à l'instar du « budget vert », destiné à mesurer l'impact carbone des actions régionales, de l'outil innovant du « budget sensible au genre », qui viserait à conscientiser l'impact des interventions financières de la collectivité sur la résorption, le maintien ou l'aggravation des préjugés de genre et des discriminations que subissent les femmes dans la société. Le CESER rappelle sa préconisation systématique et récurrente, depuis 2018, dans ses avis relatifs aux orientations budgétaires et aux budgets primitifs, d'expérimenter, sous cet angle, deux budgets sensibles au genre circonscrits, pour l'un, à l'analyse de l'impact des aides régionales au secteur du sport et, pour l'autre, à l'analyse de l'impact des aides régionales à l'installation des agriculteurs et des agricultrices. Ces deux actions trouveraient en effet une place opportune et judicieuse dans le plan régional de lutte pour l'égalité Femmes-Hommes mis en œuvre par la collectivité et dans la présentation budgétaire annuelle.

Le CESER, selon la mission qui lui a été attribuée par la loi NOTRe, poursuivra pour sa part sa collaboration active, en lien avec les services régionaux, à la méthodologie de l'évaluation des politiques territoriales mise en œuvre par la Région.

ANNEXES

ANNEXES : Les dotations régionales 2022 par politique territoriale

AE : autorisation d'engagement (plafond théorique des dépenses de fonctionnement autorisées par le budget voté)

AP : autorisation de programme (plafond théorique des dépenses d'investissement autorisées par le budget voté)

CP : crédits de paiement (crédits mis à disposition effective du gestionnaire pour payer les factures reçues)

Tableau général :

	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
L'urgence climatique	26,4	22,1	92,9	73,4
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la viticulture	18,0	17,2	41,7	47,5
Fonds européen FEADER : agriculture, agro-alimentaire et viticulture		250,0		44,0
L'eau et la prévention des risques ⁽²⁾	1,6	1,3	25,0	45,4
Les solidarités, l'égalité et l'inclusion	6,3	6,0	9,5	12,5
La santé	116,2	113,6	6,9	8,9
L'éducation, l'orientation et la jeunesse	115,6	120,0	255,6	277,6
La culture partout et pour tous, le patrimoine, les langues régionales et l'information citoyenne	52,9	51,2	23,9	31,7
Le sport	12,4	10,7	31,6	22,2
L'enseignement supérieur et la recherche	5,8	7,5	102,5	80,1
L'international, l'Europe et la coopération	12,4	10,8	0,3	0,6
Fonds REACT EU (partie des dépenses pour le compte de tiers) ⁽³⁾			83,2	30,2
L'économie, l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation	22,9	28,2	124,8	117,5
L'économie de proximité	33,5	14,2	20,6	55,2
La formation professionnelle	772,2	315,3	4,4	13,4
Les mobilités et les infrastructures	717,5	665,3	367,0	235,3
L'aménagement du territoire, la montagne et la ruralité ⁽⁴⁾	6,1	13,0	38,0	70,0
L'économie touristique	17,1	17,8	25,9	46,2
La Méditerranée ⁽¹⁾	2,3	3,4	32,7	136,5
Administration générale et autres	35,7	61,0	14,1	30,8
Charges financières		37,9		
Remboursement du capital de la dette (y/c provisionnement obligatoire)				166,4
Masse salariale (012)	33,2	358,1		
Atténuation de produits et péréquation financière		78,8		
Total général :	2 007,8	2 203,4	1 300,7	1 545,3
(1) dont fonds FEAMP		0,2		0,5
(2) dont fonds FEADER Eau				14,5
(3) transition numérique, énergétique, soutien aux PME et équipements de santé et de recherche. Les autres crédits liés au dispositif européen REACT EU sont affectés dans les Commissions sectorielles (dépenses propres).				
(4) dont fonds FEADER-FEAMP				9,4

Source : Page 7 du rapport régional de présentation du BP 2022

- **Urgence climatique**

URGENCE CLIMATIQUE		
Fonctionnement	AE	CP
Biodiversité et patrimoine naturel	9 120 000	7 600 000
Economie circulaire et déchets	715 000	700 000
Education à l'environnement	2 230 000	1 550 000
Energie Air Climat	8 290 000	7 590 000
Fonctionnement hors fonds européens	20 355 000	17 440 000
Fonds européens Prévention et gestion des risques	400 000	695 000
Fonds européens Transition écologique et énergétique	5 650 000	4 000 000
Fonctionnement Fonds européens compris	26 405 000	22 135 000

Investissement	AP	CP
Biodiversité et patrimoine naturel	5 393 000	2 480 000
Economie circulaire et déchets	5 000 000	2 000 000
Education à l'environnement	500 000	70 000
Energie Air Climat	62 990 000	43 800 000
Investissement hors fonds européens	73 883 000	48 350 000
Fonds européens Prévention et gestion des risques	2 700 000	5 328 000
Fonds européens Transition écologique et énergétique	16 350 000	19 672 000
Investissement Fonds européens compris	92 933 000	73 350 000

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	94 238 000	65 790 000
Total général : Fonctionnement et Investissement	119 338 000	95 485 000

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **Agriculture et Souveraineté alimentaire**

AGRICULTURE, AGRO-ALIMENTAIRE, VITICULTURE		
Fonctionnement	AE	CP
Accompagnement et promotion des filières agricoles, agroalimentaires et forêt / bois	12 442 700	13 286 000
Développement des filières agricoles, agroalimentaires et forêt/bois	3 785 000	2 175 000
Promotion des produits agricoles	1 770 000	1 770 000
Fonctionnement hors fonds européens	17 997 700	17 231 000
FEADER Agriculture		250 000 000
Fonctionnement Fonds européens compris	17 997 700	267 231 000

Investissement	AP	CP
Accompagnement et promotion des filières agricoles, agroalimentaires et forêt / bois	5 275 000	3 245 000
Développement des filières agricoles, agroalimentaires et forêt/bois	36 467 000	44 300 000
Investissement hors fonds européens	41 742 000	47 545 000
FEADER Agriculture		44 000 000
Investissement Fonds européens compris	41 742 000	91 545 000

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	59 739 700	64 776 000
Total général : Fonctionnement et Investissement	59 739 700	358 776 000

- **L'eau et la prévention des risques**

EAU ET PREVENTION DES RISQUES		
Fonctionnement	AE	CP
Hydraulique agricole	70 000	30 000
Plan régional d'intervention pour l'eau	1 500 000	1 250 000
Fonctionnement hors fonds européens	1 570 000	1 280 000

Investissement	AP	CP
Hydraulique agricole	5 500 000	5 000 000
Plan régional d'intervention pour l'eau	19 500 000	25 900 000
Investissement hors fonds européens	25 000 000	30 900 000
FEADER Eau		14 500 000
Investissement Fonds européens compris	25 000 000	45 400 000

	AP	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	26 570 000	32 180 000
Total général : Fonctionnement et Investissement	26 570 000	46 680 000

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- Solidarités, égalité et Inclusion

SOLIDARITES, EGALITE ET INCLUSION

SOLIDARITES, EGALITE ET INCLUSION		
Fonctionnement	AE	CP
Aides au logement et à l'habitat	85 000	94 500
Egalité femmes/hommes		582 585
Egalités et lutte contre les discriminations	2 480 000	1 742 415
Politique de la ville	3 000 000	3 000 000
Politique de la ville/entrepreneuriat	700 000	550 000
Fonctionnement	6 265 000	5 969 500

Investissement	AP	CP
Aides au logement et à l'habitat	7 900 000	7 433 000
Egalités et lutte contre les discriminations	360 000	250 000
Investissement	8 260 000	7 683 000
Fonds européens volet urbain	1 250 000	4 841 765
Investissement Fonds européens compris	9 510 000	12 524 7650

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	14 525 000	13 652 500
Total général : Fonctionnement et Investissement	15 775 000	18 494 265

- La santé

SANTE		
Fonctionnement	AE	CP
Formations sanitaires et sociales	112 600 000	111 300 000
Santé	3 570 000	2 261 000
Fonctionnement	116 170 000	113 561 000

Investissement	AP	CP
Formations sanitaires et sociales	2 050 000	5 500 000
Santé	4 800 000	3 400 000
Investissement	6 850 000	8 900 000

	AP/AE	CP
Total général : Investissement et fonctionnement	123 020 000	122 461 000

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **L'éducation, l'orientation, la jeunesse**

EDUCATION, ORIENTATION, JEUNESSE		
Fonctionnement	AE	CP
Construction et rénovation des établissements d'enseignement	1 900 000	1 800 000
Équipement et Fonctionnement des établissements d'enseignement	97 697 900	103 176 500
Formation continue	8 778 500	8 939 000
Jeunesse	7 178 870	6 132 500
Fonctionnement	115 555 270	120 048 000

Investissement	AP	CP
Construction et rénovation des établissements d'enseignement	202 700 000	199 500 000
Équipement et Fonctionnement des établissements d'enseignement	52 087 500	38 521 500
Formation continue		50 000
Jeunesse	850 000	39 562 500
Investissement	255 637 500	277 634 000

	AP/AE	CP
Total général : Investissement et fonctionnement	371 192 770	397 682 000

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **La culture partout et pour tous, le patrimoine et les langues régionales**

CULTURE PARTOUT ET POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES REGIONALES		
Fonctionnement	AE	CP
Audiovisuel	1 500 000	900 000
Innovation et création artistique et culturelle en région	38 023 020	37 258 098
Préservation du patrimoine régional	1 560 000	2 289 177
Fonctionnement hors fonds européens	41 083 020	40 447 274
FEDER Protection et valorisation patrimoine		78 412
Fonctionnement Fonds européens compris	41 083 020	40 525 687

Investissement	AP	CP
Innovation et création artistique et culturelle en région	12 495 000	18 715 744
Préservation du patrimoine régional	8 787 000	8 270 307
Investissement hors fonds européens	21 282 000	26 986 051
FEDER Protection et valorisation patrimoine	2 600 000	4 692 001
Investissement Fonds européens compris	23 882 000	31 678 052

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	62 365 020	67 433 325
Total général : Fonctionnement et Investissement	64 965 020	72 203 739

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **L'information citoyenne**

L'information citoyenne

Fonctionnement	AE	CP
Communication et valorisation des politiques publiques	11 850 000	10 710 000

	AE	CP
Total général :	11 850 000	10 710 000

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **Les sports**

SPORTS		
	AE	CP
Sport	12 364 000	10 741 950
Fonctionnement	12 364 000	10 741 950

	AP	CP
Sport	31 550 000	22 183 000
Investissement	31 550 000	22 183 000

	AP/AE	CP
Total général : Fonctionnement et Investissement	43 914 000	32 924 950

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **L'enseignement supérieur, la Recherche**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE		
Fonctionnement	AE	CP
Développement et Innovation	1 100 000	1 100 000
Enseignement supérieur	3 000 000	1 570 835
Recherche, Innovation	1 228 115	1 300 890
Fonctionnement hors fonds européens	5 328 115	3 971 725
Fonds européens Enseignement supérieur - Recherche - Innovation	500 000	3 485 773
Fonctionnement Fonds européens compris	5 828 115	7 457 498

Investissement	AP	CP
Enseignement supérieur	11 650 000	23 253 083
Recherche, Innovation	78 800 000	37 846 797
Investissement hors fonds européens	90 450 000	61 099 880
Fonds européens Enseignement supérieur - Recherche - Innovation	12 000 000	18 955 872
Investissement Fonds européens compris	102 450 000	80 055 752

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	95 778 115	65 071 605
Total général : Fonctionnement et Investissement	108 278 115	87 513 250

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **L'International, l'Europe et la coopération**

INTERNATIONAL, EUROPE ET COOPERATION AUTORITE DE GESTION DES FONDS EUROPEENS		
Fonctionnement	AE	CP
Coopération européenne et transfrontalière	1 072 000	989 000
Programmes européens et contractuels		608 512
Représentation régionale à l'étranger	2 506 118	2 506 118
Solidarité et relations internationales	2 581 000	1 785 000
Soutien à la mobilité internationale	6 000 000	4 850 000
Fonctionnement hors fonds européens	12 369 118	10 738 630
Assistance technique FEDER 2014-2020		70 000
Fonctionnement Fonds européens compris	12 369 118	10 808 630
Investissement	AP	CP
Programmes européens et contractuels		324 000
Solidarité et relations internationales	268 000	298 350
Investissement hors fonds européens	268 000	622 350
React EU	83 200 000	30 200 000
Investissement Fonds européens compris	83 468 000	30 822 350
	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	12 637 118	11 360 980
Total général : Fonctionnement et Investissement	95 837 118	41 630 980

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **L'économie, l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation**

ECONOMIE, EMPLOI, INNOVATION ET REINDUSTRIALISATION		
Fonctionnement	AE	CP
Développement et Innovation	6 955 000	4 430 000
Economie des territoires	1 064 410	1 412 400
Formation continue	748 000	7 160 130
AD'OCC	14 100 000	14 400 000
Fonctionnement hors fonds européens	22 867 410	27 402 530
Fonds européens Entreprises		750 000
Fonctionnement Fonds européens compris	22 867 410	28 152 530
Investissement	AP	CP
Crise sanitaire et plan de relance	18 000 000	40 600 000
Développement et Innovation	71 300 000	46 480 000
Economie des territoires	1 500 000	5 984 000
Infrastructures économiques	25 000 000	9 900 000
Investissement hors fonds européens	115 800 000	102 964 000
Fonds européens Entreprises	9 000 000	14 500 000
Investissement Fonds européens compris	124 800 000	117 464 000
	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	138 667 410	130 366 530
Total général : Fonctionnement et Investissement	147 667 410	145 616 530

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **L'économie de proximité**

ECONOMIE DE PROXIMITE		
Fonctionnement	AE	CP
Développement et Innovation		50 000
Economie de proximité	32 300 000	12 090 000
Economie sociale et solidaire	900 000	630 000
Maintenance Réalis		213 200
Activité Réalis	250 000	150 000
Fonctionnement Hors Fonds européens	33 450 000	13 133 200
Fonds européens TPE/PME		1 100 000
Fonctionnement Fonds européens compris	33 450 000	14 233 200

Investissement	AP	CP
Crise sanitaire et plan de relance		37 700 000
Développement et Innovation	11 800 000	11 500 000
Economie de proximité	6 100 000	4 050 000
Economie des territoires	600 000	250 000
Economie sociale et solidaire	2 000 000	1 600 000
Activité Réalis	80 000	50 000
Investissement	20 580 000	55 150 000

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	54 030 000	68 283 200
Total général : Fonctionnement et Investissement	54 030 000	69 383 200

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **La formation professionnelle**

FORMATION PROFESSIONNELLE		
Fonctionnement	AE	CP
Apprentissage	9 440 000	9 540 000
Formation continue	754 735 450	286 493 870
Fonctionnement hors fonds européens	764 175 450	296 033 870
Fonds européens Formation professionnelle - Apprentissage	8 000 000	19 274 856
Fonctionnement Fonds européens compris	772 175 450	315 308 726

Investissement	AP	CP
Apprentissage	3 200 000	9 000 000
Formation continue	935 600	1 967 753
Investissement hors fonds européens	4 135 600	10 967 753
Fonds européens Formation professionnelle - Apprentissage	300 000	2 470 000
Investissement Fonds européens compris	4 435 600	13 437 753

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	768 311 050	307 001 623
Total général : Fonctionnement et Investissement	776 611 050	328 746 480

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

• **Mobilités, Cohésion des territoires et Politique de la ville**

LES MOBILITES ET INFRASTRUCTURES

MOBILITES ET INFRASTRUCTURES		
Fonctionnement	AE	CP
Autres interventions transports	1 060 000	1 350 000
Frais annexes	2 460 500	3 787 860
Infrastructures aéroportuaires	10 293 000	5 632 000
Transport ferroviaire	336 725 000	337 004 000
Transports scolaires, interurbains et réseau régional	366 930 516	317 485 600
Fonctionnement hors fonds européens	717 469 016	665 259 460
Fonctionnement Fonds européens compris	717 469 016	665 259 460

Investissement	AP	CP
Autres interventions transports	13 321 580	22 061 722
Infrastructures aéroportuaires	2 045 000	10 430 000
Infrastructures de transports routiers de voyageurs	500 000	1 800 000
Infrastructures routières	24 000 000	24 004 400
Transport ferroviaire	326 578 418	170 516 029
Investissement hors fonds européens	366 444 998	228 812 151
Fonds européens transports durables	600 000	6 494 656
Investissement Fonds européens compris	367 044 998	235 306 807

	AP	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	1 083 914 014	894 071 611
Total général : Fonctionnement et Investissement	1 084 514 014	900 566 267

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

- **L'aménagement du territoire, la montagne et la ruralité**

VOLET POLITIQUES TERRITORIALES, MONTAGNE ET RURALITE

Fonctionnement	AE	CP
Accompagnement partenaires	801 700	801 700
Aménagement du territoire / Politiques Territoriales	1 800 000	1 800 000
Aménagement rural	800 000	455 000
CPER / CPIER		10 000
Montagne	220 000	660 000
Fonctionnement hors fonds européens	3 621 700	3 726 700
Fonds européens Montagne		1 250 000
Fonctionnement Fonds européens compris	3 621 700	4 976 700

Investissement	AP	CP
Aménagement du territoire/ Politiques Territoriales	16 600 000	21 700 000
Aménagement rural	740 000	770 000
Développement économique territorial		6 839 508
Montagne		450 000
Politique de la ville		400 000
Investissement hors fonds européens	17 340 000	30 159 508
Fonds européens Montagne	1 900 000	4 000 001
Fonds européens Politique de la ville		4 100 000
Gestion FEADER-FEAMP		9 400 000
Investissement Fonds européens compris	19 240 000	47 659 509

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	20 961 700	33 886 208
Total général : Fonctionnement et Investissement	22 861 700	52 636 209

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

• **Aménagement, Foncier et Urbanismes**

Fonctionnement	AE	CP
Infrastructures économiques	770 000	820 000
Infrastructures numériques	13 300	13 300
Politique foncière	240 000	190 000
Réseau THD'OC	200 000	5 292 000
Stratégie Animations	1 205 000	1 160 000
Fonctionnement hors fonds européens	2 428 300	7 475 300
Fonds européens numériques		506 010
Fonctionnement Fonds européens compris	2 428 300	7 981 310

Investissement	AP	CP
Infrastructures économiques	12 100 000	11 000 000
Infrastructures numériques		4 000 000
Politique foncière	3 500 000	1 400 000
Réseau THD'OC		500 000
Stratégie Animations	1 400 000	200 000
Investissement hors fonds européens	17 000 000	17 100 000
Fonds européens numériques	1 800 000	5 207 700
Investissement Fonds européens compris	18 800 000	22 307 700

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	19 428 300	24 575 300
Total général : Fonctionnement et Investissement	21 228 300	30 289 010

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

• **La Méditerranée**

MEDITERRANEE		
Fonctionnement	AE	CP
Economie du littoral	1 314 914	1 336 200
Grandes infrastructures, ports et canaux	961 900	1 953 800
Fonctionnement hors fonds européens	2 276 814	3 290 000
FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)		152 500
Fonctionnement Fonds européens compris	2 276 814	3 442 500

Investissement	AP	CP
Aménagement du littoral	5 000 000	5 000 000
Economie du littoral	2 200 000	1 350 000
Grandes infrastructures, ports et canaux	25 503 396	129 631 180
Investissement hors fonds européens	32 703 396	135 981 180
FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)		500 000
Investissement Fonds européens compris	32 703 396	136 481 180

	AP/AE	CP
Total hors fonds européens : Fonctionnement et Investissement	34 980 210	139 271 180
Total général : Fonctionnement et Investissement	34 980 210	139 923 680

Source : Page 7 du rapport régional de présentation du BP 2022

• **Administration générale, interventions rapides et autres**

Fonctionnement	AE	CP
Manifestations diverses et fonds d'intervention rapide	1,1	0,7
Reversement à certains Départements (excédent du produit de CVAE perçu dans le cadre du transfert de la compétence transports routiers)		77,9
Contribution au nouveau mécanisme de péréquation financière		0,9
Etudes, prospective et évaluation	0,2	0,1
Fonctionnement des services (y compris systèmes d'information)	30,2	45,2
Masse salariale (012)	33,2	358,1
Indemnités des élus et fonctionnement des groupes politiques		9,7
CESER Indemnités des conseillers et moyens généraux de l'institution	0,3	3,2
Intérêts de la dette et charges financières		37,9
Loyer relatif au crédit-bail Matériel roulant	2,0	2,0
Total Fonctionnement :	67,0	535,7

Investissement	AP	CP
Fonds Régional d'Intervention, Fonds d'intervention rapide	4,1	3,2
Bâtiments administratifs (Hôtels de Région et sites administratifs), équipements (dont signalétique)	1,1	17,4
Systèmes d'information	8,9	8,7
Remboursement du capital de la dette (y compris provisionnement obligataire)		166,4
Participation à l'AFL (Agence France Locale)		1,5
Total Investissement :	14,1	197,2

Source : rapport régional de présentation du BP 2022

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD'OCC	Agence de développement économique d'Occitanie
AE	Autorisation d'Engagement
AP	Autorisation de Programme
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAVL	Conseil académique de la vie lycéenne
CEFI	Conseiller emploi formation insertion
CESER	Conseil économique, social, environnemental régional
COVID	De l'anglais « Corona virus disease » (maladie à corona virus)
CSTI	Culture scientifique, technique et industrielle
CVEC	Contribution à la vie étudiante et de campus
DCSTI	Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
DJA	Dotation jeune agriculteur
DOB	Le débat d'orientation budgétaire
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESS	Économie sociale et solidaire
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
GIP	Groupement d'Intérêt Public
JOP	Jeux olympiques de Paris (2024)
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
OCIM	Office de coopération et d'informations muséales
PSC	Prévention et secours civiques
REPos	Région à énergie positive
RSA	Revenu de solidarité active
SEMOP	Société d'économie mixte à opération unique
SNCF	Société nationale des chemins de fer
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDTL	Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs
SREDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
TER	Transport express régional
TICPE	Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Éric LALANDE

2^e COLLÈGE

M. Jean-Marie BEZ
Pour le Comité régional CGT-FO

M. Christian TERRANCLE
Pour la CGT, Solidaires et la FSU

Mme Géraldine RUSCASSIER
Pour la CFDT et l'UNSA

3^e COLLÈGE

Mme Amélie VIGROUX
Pour le groupe Associations et Territoires

M. Francis DECOUCUT
Pour les groupes « Santé – Logement - Cohésion sociale » et « Enseignement supérieur – Recherche - Innovation »

4^e COLLÈGE

Mme Geneviève TAPIÉ
Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Suffrages exprimés : 155

Pour : 153
Contre : 0
Abstentions : 2

Avis adopté

Intervention de Monsieur Éric LALANDE

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le Collège 1 salue le travail réalisé par les Commissions et les équipes du CESER pour préparer notre projet d'avis sur le Budget Primitif 2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Notamment celui de la Commission 8 et de Madame Nathalie CASALÉ.

Ce budget s'inscrit dans un contexte financier contraint, en lien avec les effets de la crise sanitaire ; puis, à l'articulation d'un nouveau mandat au cœur des mutations et transformations en cours. La santé financière antérieure a permis d'amortir le choc et de rester dans des indicateurs budgétaires corrects face à la situation. Le Collège 1 remarque et salue les efforts réalisés sur 2020 et 2021, pour aider les entreprises.

Avant de développer sur le Budget Primitif 2022, le Collège 1 tient à rappeler l'importance des dynamiques d'entreprises, qui génèrent des emplois en Occitanie. L'intention est de valoriser cette chance pour tous ! Le tissu économique composé d'une grande diversité d'univers, d'initiatives, de formes et de tailles d'entreprises doit être considéré à l'équilibre avec les enjeux sociaux et environnementaux. Le pilier économique est riche d'une diversité de parties prenantes et de dynamiques qui s'adaptent aux nouveaux défis ; pour les transformer en développements durables opérationnels, ancrés autant que possible en Occitanie.

Nos fleurons productifs et les maillages économiques implantés ont besoin d'un environnement et de politiques favorables. Sans vision et sans culture opérationnelles, il est impossible d'avoir une juste appréciation des potentialités de ces forces vives en action, qui peuvent maintenir et développer des emplois durables. Particulièrement dans cette époque de mutations, considérer et faire « AVEC » l'entreprise est fondamental ! La Région doit envisager les prochains Budgets Primitifs avec une vision conquérante et disruptive, en lien avec les dynamiques d'entreprises à maintenir et à déployer en Occitanie.

Le Collège 1 considère que ce Budget Primitif est principalement axé sur la prudence et la volonté de reconstituer le fonds de roulement. Cependant, au regard des enjeux économiques de conquêtes et d'attractivités au cœur des mutations en cours, il aurait dû être plus audacieux. La période actuelle, le renouvellement et la mise en place d'une nouvelle organisation pour démarrer la nouvelle mandature ont certainement impacté une construction très politique du Budget Primitif 2022.

Le Collège 1 souhaite attirer l'attention sur quelques points :

- Au niveau des engagements et réalisations compensatoires pour le rail, qui normalement ne sont pas du ressort de la Région ; il est nécessaire de continuer à mobiliser les partenaires sur leurs responsabilités et d'avoir le sens de la mesure pour compenser. Le potentiel financier économisé, pourrait être orienté sur d'autres missions.
- Même principe à propos de l'engagement régional, pour compenser les déprises au niveau de la santé. L'aide au déploiement « de maison de santé » est une volonté compensatrice bienveillante ; cependant elle doit être accompagnée d'un dialogue fort, pour interpeller les partenaires de cette mission régaliennne, afin qu'ils ne se reposent pas trop sur la Région. De plus, le Collège 1 alerte sur la nécessité de bien sécuriser les montages et modèles économiques qui pourraient s'effondrer, si un ou des partenaires importants venaient à se retirer...
- Les augmentations des taxes ou autres appels à contributions parfois liés à des choix de compensation, impactent des hausses qui pénalisent l'attractivité et l'implantation d'entreprises en Occitanie. Les choix doivent toujours prendre en compte les risques de dommages collatéraux qui impactent le tissu économique.

- Il y a de forts enjeux à augmenter les capacités d'attractivités à l'échelle régionale et le rayonnement aux échelles européennes et internationales. Notamment dans cette période de grands changements où il faut être très attentifs aux ambitions d'autres régions de France qui pourraient capter ce que nous croyons définitivement acquis... Les bouleversements technologiques rapides, peuvent démolir ou au contraire augmenter les opportunités. La construction d'un Budget Primitif 2023 plus ambitieux devra être considérée. Le déploiement de l'industrie 4.0 ainsi que la décarbonation des filières énergétiques et industrielles en Occitanie offrent de bonnes perspectives. La possibilité d'actualiser le potentiel industriel en Occitanie se joue à court et moyen termes, à partir d'une vision globale à long terme.
- Les participations et constructions de solutions efficaces pour répondre aux enjeux de « la sensibilisation et des orientations » des jeunes vers les métiers opérationnels dédiés aux productions actuelles et futures, doivent être co-construites et déployées. C'est grâce à la concertation que découleront les actions valables, bien réparties et portées par toutes les parties prenantes. La Région Occitanie, les consulaires, les professionnels du secteur avec l'implication des organisations professionnelles pourront ensemble faire le développement optimum. La vision « globale et particulière » des métiers nécessite l'écoute et la participation de tous ; pour relever le défi du renouvellement.
- Même principe pour optimiser les formations initiales et continues, qui doivent coller aux besoins opérationnels. Sans oublier le défi de bien accompagner les emplois perdus vers d'autres opportunités, en développant par exemple les principes passerelles déjà pratiqués et à affiner.
- Au niveau du pilotage et de la capacité à appréhender les effets produits par les différents engagements et réalisations de dépenses au fil des ans. Le CESER préconise l'importance de maintenir la lisibilité constante sur les indicateurs et les fils conducteurs des budgets engagés, puis dépensés. L'organisation différente des sujets, axes ou thèmes d'une mandature à l'autre, peut être source de confusions qui empêchent une analyse fine et continue. Un tableau de bord universel et durable sur le long terme serait utile pour tous et notamment pour pouvoir comparer les engagements et leurs comptes administratifs, sur une année ou sur plusieurs.

Pour conclure 2022 semble être une année de transition. Le Collège 1 suggère que 2022 soit mis à profit pour construire un projet de Budget Primitif 2023 à la hauteur des enjeux pluriannuels qui se profilent et notamment en articulation avec les « CPER & CPIER » et autres trames de planifications.

Les défis climatiques et sociaux, nous imposent le passage à une économie décarbonée de proximité, porteuse d'emplois durables, pour répondre aux besoins.

Il est certainement possible d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire économique en Occitanie, à partir des acquis, des ressources et d'opportunités en phase avec les nouveaux enjeux. L'entrée par le pilier économique pour résoudre les défis sociaux et environnementaux est un angle d'attaque à considérer.

Mesdames, Messieurs, merci de votre attention ; le Collège 1 votera « POUR » cet Avis.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour le Comité régional CGT-FO

Monsieur le Président,
Madame la rapporteure,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

L'économie française a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire au troisième trimestre de cette année qui a été le plus dynamique avec une croissance de 3 % tandis que le quatrième est attendu à seulement 0,5 % pour une croissance en 2021 de 6,6 à 7 % et autour de 4 % en 2022.

Mais l'avant crise ne doit pas être la référence ultime car l'économie aurait dû progresser pendant ces deux années.

Elle accuse donc un retard évalué par l'Insee à 1,5 point de PIB sans compter que des tensions se manifestent sur les embauches, que les prix des matières premières et le niveau général des prix augmentent mais pas les salaires et que les pénuries de certains composants se font jour.

L'Occitanie n'est pas pauvre, l'encours des dépôts bancaires y est de 185 milliards d'euros, mais certains de ses territoires et certains de ses habitants le sont. Parmi les dix départements les plus pauvres de France, cinq se trouvent en Occitanie et 17 % de ses habitants vivent sous le seuil de pauvreté.

À côté de l'État et à côté des autres collectivités territoriales, que peut le budget de la deuxième plus grande région de France pour sinon supprimer les inégalités entre ses territoires et ses habitants, du moins, les amoindrir et contribuer à sauver ce qui lui reste d'industrie ?

Comparé au budget de l'État voté en première lecture par l'Assemblée Nationale à 435 milliards d'euros en dépenses, celui de 3,75 milliards d'euros de la Région Occitanie la fait apparaître comme un nain budgétaire. Mais ce nanisme est organisé par l'État puisque la quasi-totalité des recettes de la Région en dépendent sauf à ce qu'elle emprunte encore plus, alors que ses limites normatives d'emprunt sont presque atteintes et que les dettes publiques participent à la diffusion des inégalités puisque leurs remboursements provenant de l'impôt payé par tous viennent alimenter les dividendes des banques prêteuses dont les actionnaires ne sont en général pas les plus pauvres de nos concitoyens.

Sur ces 3,75 milliards d'euros, 1,37 milliard est consacré à l'investissement soit 26,8 millions de moins qu'en 2021 si l'on inclut la part investissement du FEADER sans, bien entendu que la Région puisse être incriminée sur ce point. Or, l'investissement est un facteur clé de la croissance potentielle et la puissance publique, donc la Région, a un rôle à jouer pour encourager l'innovation et les investissements de rupture même si la croissance n'est plus le seul critère de réussite, la décarbonation et la réduction de l'empreinte environnementale devenant des objectifs aussi cruciaux.

L'expérience et l'espérance humaine ne sont pas faites que de calculs d'intérêts, de savoirs techniques ou de raisonnements juridiques. Ce qui fait une société c'est l'histoire, la langue, l'intelligence des rapports humains.

Les inégalités sont devenues criantes et ne cessent de gagner du terrain. La pauvreté s'accroît. Nous ne méconnaissons pas les efforts de la politique du Conseil Régional mais à lui seul, il ne peut pallier les carences de la politique nationale.

Peut être certains devraient-ils relire Jean Jaurès pour qui la justice et la dignité de l'être humain constituent les buts ultimes de la politique.

Les investissements du budget 2022 de la Région Occitanie permettront-ils de se diriger vers ces objectifs ?
C'est ce que nous saurons au cours des années 2022 et suivantes.

En accord avec le projet d'Avis et avec la rapporteure que nous félicitons, le groupe de la Confédération générale de travail Force Ouvrière le votera.

Intervention de Monsieur Xavier PETRACHI

Pour la CGT, Solidaires et la FSU

Madame/Monsieur le représentant-e de Monsieur le Préfet de Région,
Madame/Monsieur le représentant-e du Conseil Régional,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.e.s, Chers Collègues,

Encore une fois, la situation de la SAM démontre le gâchis du libéralisme sur nos modes de vie. Même le gouvernement tente de justifier l'échec de la sauvegarde de cette entreprise et des 333 emplois qui y sont liés. En aucune manière, l'État actionnaire de référence n'a pu contraindre le donneur d'ordre RENAULT de faire respecter ses engagements, afin d'éviter que l'intégralité des pièces fabriquées actuellement par la SAM le soit désormais en Roumanie ou en Espagne. RENAULT et l'État sont responsables de ce massacre social. Le territoire de l'Aveyron aura perdu en 2021, 1 000 emplois industriels. Quant au secteur de l'aéronautique, l'Insee annonce une perte de plus de 6 000 emplois. Notre industrie continue d'être sacrifiée sur l'autel du profit et de l'incompétence des ministres qui se succèdent.

De quel avenir parle-t-on ?

L'Avis du CESER porte des questions sur les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. Mais est-ce bien raisonnable de financer des grands plans de formation, sans contrepartie sur des obligations d'embauches et sur des évolutions souhaitables des métiers en tension en matière de conditions de travail et de rémunération ?

Notre région fait partie du peloton de tête du taux de pauvreté et de chômage. Comme le démontre les études de l'Insee, « territoires de vie, territoires d'emploi », la désindustrialisation qui a marqué durant des décennies la région sétoise place ce territoire parmi les plus élevés du taux de chômage des jeunes avoisinant les 40 %. Il est certain que les récentes dégradations des fondamentaux de l'assurance chômage en octobre et décembre 2021, décidées unilatéralement par le gouvernement, vont précipiter dans la pauvreté et la détresse des dizaines de milliers de personnes supplémentaires. Le Conseil Régional a certes des moyens limités, mais il devient prioritaire de retrouver le plein emploi. Il n'est plus acceptable que les aides publiques soient dépourvues de contreparties en matière de maintien de l'emploi.

L'Avis du CESER interroge sur la provenance des recettes de la Région issues pour une grande part des produits pétroliers, alors que notre Région affiche la volonté de sortir de l'utilisation des énergies fossiles. Pour l'autre grande partie, les recettes sont issues de la TVA, l'impôt le plus injuste sans que cela ne semble choquer plus que ça les responsables politiques. Comment alors financer les investissements pour réduire le taux de pauvreté et développer les politiques territoriales ? Nos organisations CGT, Solidaires et FSU partagent le constat du CESER de mettre à plat les outils de la fiscalité. En effet, la valeur ajoutée produite dans notre territoire doit être partagée au service des populations, au lieu d'être réservée à quelques détenteurs de paradis fiscaux.

L'Avis du CESER interroge sur la capacité de désendettement de la Région qui passe de 5,4 années à 7,4 années. Nos organisations s'interrogent surtout sur la capacité de la Région à présenter un scénario de rupture qui s'articule sur le critère du « bien-être » plutôt que celui du seul PIB.

Mais surtout ce budget est clairement austéritaire : maintien des dépenses de fonctionnement à +0,9 % mais baisse de dépenses d'investissement à -15 %. Or sur quels budgets se feront ces coupes ? La présentation du budget prévisionnel reste peu précise mais on peut déjà dégager des tendances : moins 25,8 millions d'euros d'investissements dont moins 5,92 millions d'euros de fonds européens et plus 2,92 millions d'euros pour le remboursement de la dette.

Pour le reste, quelles associations, troupes de théâtres ou exploitations agricoles vont devoir licencier faute de financements régionaux ? Cela représente combien de SAM en termes de pertes d'emplois ?

Nos organisations regrettent que la Région n'ait pas dans sa présentation budgétaire eu un langage de franchise en présentant ce qui va réellement arriver et en enjolivant ce caractère austéritaire. Car que ce soient les fonds européens ou les fonds régionaux qui dépendent du bon vouloir de l'État, l'impact d'une baisse de plus de 20 millions d'euros ne passera pas inaperçue.

Or, la nouvelle mandature de la Région doit pouvoir apporter des réponses concrètes à la pauvreté qui s'amplifie dans notre région, tout comme pour faire face au gâchis industriel que l'État est incapable de prendre en compte.

Nos organisations CGT, Solidaires et FSU voteront ce projet d'Avis.

Intervention de Madame Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT et l'UNSA

Monsieur le Représentant du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Voici donc le premier budget du Conseil Régional d'Occitanie pour la nouvelle mandature 2021-2027. Dès son éditorial la Présidente affiche clairement les objectifs politiques de ce projet de budget et des suivants...et ils sont clairement financiers. Il s'agit de reconstituer la capacité d'autofinancement et de contenir la dette.

La CFDT et l'UNSA s'interrogent sur ce qui apparaît comme une poursuite de la contraction des dépenses de fonctionnement par la réduction des politiques d'interventions. Dans quels domaines? Au détriment de quelle politique?

Nous craignons un « coup de rabet général », une politique d'austérité qui serait inopportune dans un contexte régional très marqué par les enjeux de pauvreté, de chômage et de changement climatique. Le contexte social régional, et notamment le niveau de chômage, et son corollaire la pauvreté, doit conduire à des choix politiques forts. Si la CFDT et l'UNSA comprennent la volonté de la Région Occitanie de retrouver une stabilité financière, de préserver sa capacité d'autofinancement mise à mal par le contexte de ces deux dernières années, et de maintenir la dette à un niveau acceptable, elles s'interrogent sur un modèle économique qui apparaît quelque peu paradoxal. En effet, l'atteinte des objectifs d'un « Green New Deal » aurait, en l'état actuel, inévitablement pour effet de réduire drastiquement les ressources de la Région que sont la TVA, la TICPE, les cartes grises, etc. La Région devra alors relever le défi de trouver les marges de manœuvre financières nécessaires pour porter une véritable politique volontariste de « Région à énergie Positive » (RéPos).

Après des orientations budgétaires présentées par la Région Occitanie au mois d'octobre 2021, nous avons espéré avoir été entendu sur la nécessité d'afficher clairement le budget et les choix politiques consacrés à l'évaluation des politiques publiques.

À ce titre, nous avons été surpris de constater que les documents qui ont été présentés le 1^{er} décembre dernier par le Président de la commission Finances, et Rapporteur général du budget régional, ne mentionnent aucune modalité d'évaluation. Certes, certains considèrent l'échéance des élections comme étant la seule vraie évaluation des politiques menées sur un mandat. Ce n'est pas le cas de la CFDT et de l'UNSA, qui affirment que l'évaluation est un outil essentiel pour la réussite des politiques publiques, et qui nécessite un travail en amont des budgets, tout au long de leur exécution, et a posteriori.

Ce n'est que le vendredi 03 décembre que nous avons eu connaissance du focus transversal intitulé « Budget vert ». Si nous saluons cette présentation, nous sommes surpris que le CESER n'ait pas été associé à ce qui, en l'espèce, est un outil d'évaluation. Nous espérons que le Conseil Régional fera, comme la loi l'indique, en 2022 et tout au long des années suivantes de l'évaluation transversale une priorité et une priorité de travail conjointement avec le CESER Occitanie.

Pour la CFDT et l'UNSA, l'évaluation est de plus le seul outil à même de permettre un pilotage efficace des politiques publiques transversales, comme celles relatives à l'impact environnemental ou encore pour l'atteinte d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes, ou entre les territoires d'Occitanie dans un contexte de métropolisation excessive.

Le travail d'analyse fine qu'implique une évaluation menée sérieusement nécessite que des lignes budgétaires lui soient consacrées. Or rien de tel n'est annoncé dans le projet de budget 2022 de la Région Occitanie.

Au sein des organisations signataires du «pacte du pouvoir de vivre», la CFDT et l'UNSA invitent vivement la Région à s'approprier, et à décliner sur son territoire, les propositions du pacte pour refaire société, agir au cœur de l'économie, construire un avenir partagé, et partager le pouvoir.

Plus particulièrement, parmi les priorités fixées par nos organisations, le Conseil Régional doit prendre sa part et traduire sa volonté en choix budgétaires clairs :

- Pour accentuer les politiques sur la mise en place des nouvelles mobilités ;
- Pour en finir avec les logements indignes, mais aussi toutes les passoires énergétiques ;
- En construisant une politique budgétaire écologique, sociale et solidaire et en accompagnant humainement les habitants d'Occitanie au plus près de chez eux. Sans oublier de faire l'analyse de l'impact de ses décisions sur les 10 % les plus pauvres de la population d'Occitanie, et au regard des Objectifs de Développement Durable.

L'Avis du CESER sur le projet de budget 2022 pour la Région Occitanie exprime un certain nombre des points d'attention et d'inquiétudes de nos organisations.

En conséquence, la CFDT et l'UNSA voteront favorablement.

Merci de votre attention.

Intervention de Madame Amélie VIGROUX

Pour le Groupe Associations et Territoires

Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental d'Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour le groupe « Associations et Territoires » du Collège 3, composé des associations : Mouvement Associatif, Fondation du patrimoine, Familles et Personnes âgées, Personnes handicapées, Parents d'élèves, Sports, Culture, Jeunesse et Éducation Populaire, Étudiants, Politique de la ville, Information Jeunesse, Droits des femmes, Environnement, Club de la presse, Pêche et Chasse.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président Bruno LAFAGE de la Commission 8 et de la rapporteure de cet Avis, Nathalie CASALÉ. Nous tenons tout particulièrement à remercier Dominique-Marie FELIX, chargée de mission et Vitriigny CAM, assistante, pour la qualité de leur travail.

Dans une région qui accueille 45 000 nouveaux habitants par an, où le phénomène de métropolisation est prégnant et inquiétant pour l'équilibre territorial, on constate une baisse de subventions à destination des territoires ruraux notamment. Il est temps que le Conseil Régional agisse dans l'attribution de ses subventions pour une attribution équitable sur l'ensemble du territoire régional et limiter ainsi les dérives du surdéveloppement des deux métropoles, Toulouse et Montpellier. Il est temps d'agir pour un développement équilibré du territoire occitan. En rappelant, le dernier rapport 2021 de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) qui traduit une pauvreté endémique en région ; parmi les 10 départements comptant le plus d'allocataires de minima sociaux en France métropolitaine, 5 sont en Occitanie.

Dans une société, pleinement consciente que la transition écologique doit se mettre en œuvre à toutes les échelles, en prenant en compte les réalités de chacun, en accompagnant le changement comme à travers la réduction de l'impact énergétique de nos logements, la lutte contre le mal-logement, l'accès à une alimentation locale, la Région met au premier plan de son document budgétaire l'urgence climatique, nous tenons à saluer cette priorité, et réalise une évaluation sur le Pacte Vert très pertinente. Peut-elle se satisfaire d'une capacité financière basée sur la TVA, la TICPE et les cartes grises ? Cette fiscalité indirecte très inégalitaire, interroge, s'appuyant sur une consommation toujours plus forte et sur l'inflation.

N'oublions pas l'importance des transports du quotidien, du développement des mobilités douces sur toute la région Occitanie. Les usagers demandent des infrastructures ferroviaires qui répondent à leurs besoins de mobilité. Le groupe « Associations et Territoires » appuie la poursuite et l'amplification dans le BP 2022, de la modernisation et de l'amélioration du réseau ferroviaire avec la réouverture de lignes du quotidien ainsi que la mise en accessibilité. Il tient à souligner que le transport ferroviaire de voyageurs et de fret doit être prioritaire dans un contexte d'urgence climatique et pour la sécurité des personnes. Il rappelle les difficultés récurrentes, rencontrées par les usagers sur les lignes ferroviaires régionales ainsi que les 30 passages à niveau inscrits au programme de sécurisation nationale, soit 20 % de la liste nationale. En outre, la Région se dit confrontée au refus de fait de la SNCF de lancer toutes les études préliminaires nécessaires pour la mise en accessibilité dont le calendrier n'est pas respecté, pour la 2^e fois après 2015.

Le groupe « Associations et Territoires » constate des avancées sur les dossiers LGV. Des interrogations subsistent sur les modalités de bouclage des budgets dans un contexte contraint et de controverses. Le groupe insiste sur le rôle central du Conseil Régional d'anticipation des connexions et dessertes entre LGV, TER et Intercités ; ce sans quoi le déséquilibre territorial va s'amplifier. Cette situation souligne l'urgence et l'ampleur du chantier en termes de capacité des acteurs, l'État et les collectivités en Occitanie, à coopérer et à mettre en œuvre des stratégies collectives pour le bien-être de tous.

En matière de constructions des bâtiments publics de la Région, le groupe est préoccupé par le « Manuel pour une meilleure qualité d'usage des bâtiments publics neufs » qui vient d'être annoncé par la Région et qui, bien que pièce constitutive des marchés lancés par le Conseil Régional, ne fixe pas des règles claires et précises, non-susceptibles d'interprétation, donc applicables et contrôlables, pour les constructions futures. Or ce n'est pas du tout le cas, alors qu'il faut pouvoir mettre en œuvre des sanctions financières dans le cadre de marchés publics pour s'assurer de leur respect.

Le groupe « Associations et Territoires » salue les évolutions de la Carte jeune vers la possibilité de réaliser une formation PSC1 mais déplore que les aides de cette carte excluent les 40 000 apprentis de la région. De même, le groupe trouve intéressant la création du revenu écologique jeune, mais regrette que celui-ci soit réservé aux jeunes bénéficiaires du PRF de la Région. La création d'une aide ou d'un revenu minimum pour les jeunes inscrits dans les dispositifs « DECLIC » par exemple nous apparaîtrait opportune.

Les étudiants, comme chacun d'entre nous, ont dû faire preuve de résilience et s'adapter à cette crise sanitaire et souvent dans des conditions plus que précaires. L'aspect inédit de la situation face à l'enseignement a disparu. L'apprentissage à distance est devenu démobilisateur. La morosité et le mal-être se sont renforcés, en même temps que la dynamique étudiante s'est estompée. De plus, une pénurie considérable des professionnels de santé et des travailleurs sociaux sur les campus et les territoires se font ressentir encore plus. Les étudiants sont de plus en plus nombreux à exprimer leur mal-être. Et en face, peu de réponses à leur apporter.

Le groupe « Associations et Territoires » salue le maintien du comité régional de la vie associative permettant de mettre en place un dialogue et des échanges constructifs entre acteurs associatifs et élus de la Région. Cependant, les associations ayant été particulièrement touchées par la crise sanitaire, il nous paraît important de renforcer l'appui et notamment financier de la Région en direction des associations. Il serait par exemple intéressant de réfléchir à la création d'une « enveloppe de confiance » mobilisable par les associations pour concrétiser leurs initiatives sur les territoires sans passer par des marchés publics ou appels d'offres.

Le groupe « Associations et Territoires » rappelle l'importance du travail en partenariat entre la Région et les organisations que nous représentons. Nous saluons l'action régionale dans de nombreux domaines comme la jeunesse, la culture, le sport... Mais nous regrettons, l'absence récurrente de concertation des acteurs concernés et compétents qui permettrait une meilleure prise en compte des réalités et des politiques publiques adaptées.

Le groupe « Associations et Territoires » regrette que le CESER n'ait pas rendu d'avis sur le plan « Culture pour tous 2022-2028 ». Car l'urgence est à cet endroit. Ainsi, comprendre que les hommes, les femmes sur les mêmes territoires sont ensemble pour fabriquer notre existence avec un indéfectible souci de l'attention, de l'écoute, c'est aussi comprendre qu'entre tout, le plus important, c'est l'autre face à nous. Il est important de saisir que la création est une quête inattendue de soi qui ne peut se départir de la diversité de l'autre. Si les émotions floues, aléatoires, heureuses et anxieuses surgissent sur ce temps inédit de la pandémie, ce temps nous enseigne qu'il est temps d'imaginer notre rapport à la culture différemment. Ne faut-il pas réinventer l'esprit critique ou encore l'initiative que développe une pratique culturelle ? Dès lors, réinventer notre regard et notre attitude face à nos vies, c'est décider que la création et les artistes sont de véritables vecteurs d'attention à l'expression d'un libre-arbitre. La nécessité est en lieu et place d'un véritable enseignement et pratique des arts tout au long de la vie.

Depuis 2017, le Conseil Régional se veut « exemplaire pour rendre effective l'égalité femmes-hommes » comme le stipule Carole DELGA au sein de la préface du « 1^{er} Plan d'actions régional Occitanie en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ». Quelques actions sont ainsi menées comme le dispositif « Génération égalité » qui sensibilise à la question l'ensemble des lycéens et lycéennes de la région Occitanie. Le groupe « Associations et Territoires » salue l'ensemble des initiatives en la matière dont celle-ci. Toutefois, nous constatons également l'absence de réels moyens mis en œuvre afin de permettre une égalité réelle en faveur de l'égalité femmes-hommes sur l'ensemble du territoire. En effet, le budget consacré à cette question ne représente que 0,01 % du budget total. Il serait souhaitable que ce qui a été annoncé comme grande cause

nationale, donc une priorité politique, bénéficie des financements nécessaires en étroite collaboration avec les collectivités territoriales ainsi qu'avec les acteurs publics et associations parties prenantes. D'autre part, le CESER depuis 2018 et de façon récurrente à ce qu'une budgétisation sensible au genre soit menée par les services du Conseil Régional en appliquant une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au volet financier des politiques publiques. Il s'agit, en d'autres termes, de se demander si la collecte des fonds financiers (impôts, taxes, etc.) et la distribution des ressources financières (subvention aux associations, investissement dans des équipements, etc.) renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes. Au regard des résultats, il s'agit alors de proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité et permettre l'exemplarité de la Région Occitanie sur sa politique en faveur de l'égalité. Pour vous aider dans cette démarche, un guide (réalisé par Perfégat et le Centre Hubertine AUCLERT) sur la budgétisation sensible au genre pour les collectivités locales françaises a été publié en 2015.

Et si, l'égalité femme-homme, n'était plus un combat, mais une réalité au sein du CESER Occitanie, les femmes n'auraient plus à prouver leur capacité à prendre des responsabilités. Il est temps que le CESER progresse sur ses engagements en faveur de la parité. La modification du « Règlement Intérieur » est une première étape pour qu'à la mandature 2024-2030, le CESER atteigne la parité totale au sein de ses instances que ce soit en Conférence Permanente et au Bureau. Le groupe « Associations et Territoires » sera vigilant à cela.

Et si, le Conseil Régional et l'État, pouvaient s'appuyer sur les avis du CESER et les diffuser, puisqu'ils alertent, préconisent, évaluent les politiques publiques. Par exemple, en consacrant un infime budget de communication pour améliorer, ne serait-ce le graphisme des avis à l'instar du CESER Nouvelle-Aquitaine, ce qui permettrait une meilleure visibilité et lisibilité auprès des habitants d'Occitanie. La seconde assemblée de la Région est très méconnue du grand public. Des moyens réels de diffusion des avis seraient nécessaires, cela pourrait passer par l'utilisation des différents outils de communication de la Région à destination des citoyens par exemple.

Et si, les jeunes étaient pris en compte dans la construction et l'analyse des politiques publiques. Le CESER compte à ce jour seulement 4 conseillers de moins de 30 ans sur 170 membres soit seulement 2,35 % réunis au sein du Collège 3. Alors que les jeunes de moins de 30 ans, représentent plus de 30 % de la population Occitanie. Il est important que tous les Collèges du CESER se saisissent de la question de la représentation des jeunes. Les jeunes apportent un regard neuf, leur vision de la société et leur réalité de vie. Il est primordial qu'ils soient parties prenantes dans la construction des politiques publiques pour que ces politiques soient pertinentes et cohérentes avec leurs besoins.

Et si, la vieillesse arrivait parfois plus tôt que prévu, et oui, il est temps pour moi de laisser ma place à une nouvelle conseillère de moins de 30 ans qui représentera le CRAJEP. C'était pour moi, un vrai plaisir de participer aux réunions du CESER. Cet engagement m'a permis de découvrir de nombreuses thématiques, de faire de belles rencontres, de m'enrichir de nos échanges et débats, de partager des moments de convivialité. Ce lieu est pour moi unique en son genre, grâce à la diversité de sa composition, qui est une vraie richesse sur laquelle doit s'appuyer la Région Occitanie et l'État. Chacun apporte sa pierre à l'édifice et permet l'écriture d'avis au plus proche de la réalité. C'est important que chaque conseiller, s'investisse au titre de son organisation dans les commissions, sans cela il n'est pas possible de construire collectivement. Ce que je retiendrais du CESER, c'est sa capacité à permettre la construction collective dans la réalisation des avis, cette expérience de la recherche de consensus et de la prise en compte de la parole de chacun est la force du CESER.

Je tiens à remercier l'ensemble des conseillers du CESER, du personnel administratif que j'ai pu côtoyer pour leur bienveillance. Les membres du groupe « Associations et Territoires », m'ont fait confiance pour l'animation du groupe et depuis mars 2021, pour intégrer à ce titre le Bureau du CESER, je les en remercie. Faites vivre ce groupe, il est une force pour nos associations pour porter la voie de la réalité de nos organisations au sein du CESER.

Chacun doit accepter de laisser sa place pour que d'autres la prennent.

Le groupe « Associations et Territoires » votera cet Avis.

Intervention de Monsieur Francis DECOUCUT

Pour les groupes « Santé, Logement, Cohésion sociale » et « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation »

Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe « Santé – Logement - Cohésion sociale » prend acte avec satisfaction de la plus grande implication de la Région dans le domaine de la santé au travers de son projet de budget 2022. Elle fait sienne en cela une préconisation du CESER formulée récemment qui souhaitait lui voir jouer un rôle plus important dans le management de la santé sur les territoires.

Au chapitre de la formation des personnels paramédicaux, le groupe « Santé – Logement - Cohésion sociale » salue l'effort qui consiste à augmenter l'offre de formation de 1 511 places pour l'année universitaire 2021-2022 et de 1 679 places supplémentaires à la rentrée 2022, ainsi que l'augmentation de 30 % de l'enveloppe prévue pour les bourses.

Il regrette cependant que la Région n'ait pas fait figurer dans son projet budgétaire une ligne de crédits pour le financement d'années de formation aux pratiques avancées pour certains personnels paramédicaux, infirmiers en particulier. Cela aurait représenté un véritable investissement pour contribuer à la réduction des inégalités en termes d'offre de soins.

L'ambition de contribuer à l'élaboration d'un véritable service public régional pour l'offre de soins de premier est saluée par le groupe « Santé – Logement - Cohésion sociale ». La création d'une structure partenariale, sous statut GIP, le recrutement de personnels médicaux, paramédicaux et administratifs, l'exercice partagé de la médecine et des soins de santé sont autant de facteurs positifs dans la lutte contre les inégalités entre territoires.

Cependant, certains points de vigilance méritent d'être exposés. La Région ne saurait résoudre à elle seule des décennies d'errance dans la mise en œuvre des politiques publiques de santé. Il conviendra d'être attentifs à ne pas générer de concurrence entre territoires dans un processus de surenchère qui pourrait à terme être générateur de nouvelles inégalités.

Il conviendra également de veiller à ce que ces équipes médicales participent obligatoirement à la permanence des soins.

De la même manière, le groupe « Santé – Logement - Cohésion sociale » fera observer que les manques en offre de soins dans les territoires défavorisés ne se limitent pas à la médecine générale. L'accès à des équipements et des soins plus spécialisés, aux soins dentaires, voire à la prise en charge des urgences fait partie aujourd'hui des sujets très discriminants entre territoires.

Le groupe « Santé – Logement - Cohésion sociale » propose que certaines initiatives locales de soins itinérants (consultations de médecine générale, bus pour soins dentaires, équipements radiologiques mobiles) portées par des associations ou des collectivités dans des territoires sous-dotés soient accompagnées financièrement.

Le groupe « Santé – Logement - Cohésion sociale » prend également acte avec satisfaction de la poursuite de son implication de la Région dans le domaine du logement au travers de son projet de budget 2022 et du maintien des enveloppes budgétaires. Le logement reste un élément structurant de l'aménagement du territoire. Il permet de s'inscrire dans les obligations du Green New Deal.

Le logement répond à la satisfaction des besoins essentiels pour tout être humain. Habiter un logement accessible et avec une performance énergétique constitue un enjeu permanent.

La politique d'intervention de la Région est à souligner sur le logement social, les sites ANRU, le parc privé. Le CESER souhaite rappeler les enjeux pour permettre la consommation des lignes budgétaires inscrites au budget primitif 2022 et à faciliter l'accès à ces lignes budgétaires par les porteurs de projet.

La loi Climat Résilience et le programme REPOS invitent à investir la question du logement en général et du logement social en particulier. Maintenir une politique régionale et octroyer une ligne budgétaire dédiée sont des conditions nécessaires pour atteindre les objectifs et répondre aux enjeux d'aujourd'hui.

Concernant la recherche et l'enseignement supérieur, le groupe partage avec satisfaction l'idée que la politique de soutien de la Région à l'ESRI puisse agir comme un catalyseur de dynamisme de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation avec, par voie de conséquence, un impact favorable sur l'économie de l'ensemble des territoires.

Le Collège 3 note avec satisfaction l'intégration de membres de la Commission 4 à la réflexion et à la préparation du futur Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les groupes « Santé – Logement - Cohésion sociale » et « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » notent aussi le maintien de l'enveloppe de fonctionnement tant pour l'enseignement supérieur que pour la recherche avec le souhait d'un soutien fort à la recherche fondamentale. Autre satisfaction : l'effort soutenu pour la diffusion de la culture scientifique et l'aide pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Cette période de transition budgétaire 2021/2022 (avec CPER, schémas, appels d'offres, PIA4 ...) sera déterminante pour l'avenir de l'écosystème Enseignement/Recherche d'Occitanie.

Elle s'inscrit par ailleurs dans un contexte sanitaire particulier loin d'être résolu ; nous notons l'effort de la Région en direction des plus précaires et en particulier des étudiantes et étudiants qui, issus de territoires défavorisés et/ou de milieux modestes sont encore plus vulnérabilisés. Une vigilance toute particulière devra être maintenue.

Les groupes « Santé – Logement - Cohésion sociale » et « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » voteront cet Avis.

Intervention de Madame Geneviève TAPIÉ

Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental d'Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Le Rapport de présentation du Budget primitif 2022 souligne d'emblée la « maîtrise des dépenses de fonctionnement » commandée par la crise exceptionnelle liée à la pandémie dont le surcoût s'élève à 800 millions d'euros en deux ans.

Dans ce contexte, le Projet d'Avis du CESER Occitanie, n'hésite pas à assimiler cette méthode à une « stratégie d'austérité qui ne dit pas son nom ».

Pour diverses raisons, les femmes ont payé le plus lourd tribut à la crise budgétaire.

Ainsi, à cause du COVID -19, les progrès vers l'égalité femme-homme sont retardés d'une génération. Il faudra donc compter, selon une étude du Forum économique mondial (WEF), 135, 6 années pour parvenir à la parité.

Le Conseil Régional Occitanie, « résolument engagé dans la promotion de l'égalité des droits (et des chances) » fixe ses ambitions à un budget de 582 585 euros susceptible de mettre en œuvre un « Plan transversal d'action pour l'égalité réelle » visant à soutenir des projets contribuant notamment à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le cadre d'un appel à projet dédié.

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie regrette :

- D'une part, l'intégration de cette priorité nationale au Chapitre « Solidarité, égalité et inclusion » qui banalise cette priorité ;
- D'autre part, un manque de clarté sur la volonté « d'agir de manière transversale pour que les inégalités entre les femmes et les hommes se réduisent et disparaissent ».

De ce point de vue la Collectivité se propose de mobiliser au total un budget additionnel de 1, 56 M€ représentant une « progression de 9 % par rapport à 2021 ».

Si l'intention est vertueuse, si l'Observatoire régional de la parité s'attache à la saluer, il reste à évaluer ligne par ligne, chapitre par chapitre quels sont les crédits « transversaux » qui seront mobilisés.

Depuis 2018, le CESER Occitanie a proposé au Conseil Régional d'adhérer à une démarche de « Budgets sensibles au genre » qui fait des émules en Europe.

Le document budgétaire de 2022 détaillant la ventilation des dépenses selon les hommes et les femmes aurait autorisé l'identification budgétaire de l'action transversale que propose le Conseil Régional.

Car, mobiliser sur le sujet est plus facile lorsque toutes les actions sont sur la table. C'est le premier pas vers la prise de conscience et l'action.

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, fort des nombreux travaux proposés par le CESER en ce sens, encourage le Conseil Régional d'Occitanie à se saisir sans attendre de cet outil budgétaire et d'en faire une priorité de son nouveau mandat.

Convaincu de son volontarisme politique, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie votera le présent Avis.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec l'ambition
de ne pas perdre
un seul papier.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée